

Politiques de population et développement humain au Maroc : bilan des cinquante années passées

Rapport autonome

Ce rapport a été élaboré par le Haut Commissariat au Plan (CERED), à la demande du Bureau du Projet « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 ».

Le Bureau tient à remercier Monsieur le Haut Commissaire au Plan, ainsi que M. Aziz AJBILLOU, directeur du CERED, pour leur concours. Les remerciements du Bureau vont également à toutes les personnes qui ont été sollicitées dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Politiques de population et développement humain au Maroc : bilan des cinquante années passées

CERED

Haut Commissariat au Plan

<i>Introduction</i>	7
1. Politiques de population et développement humain : concepts, définitions et interrelations	8
2. Évolution du développement humain au Maroc (1960-2003)	11
3. Les réalisations en matière de politiques de population durant les quatre dernières décennies et leurs répercussions sur le développement humain	13
3.1. La maîtrise de la variable démographique	13
3.2. La santé de base et la santé reproductive	15
3.3. La scolarisation et l'alphabétisation	19
3.4. L'emploi et le chômage	26
3.5. Le niveau de vie des ménages	27
3.6. La place de la femme dans la société	33
<i>Conclusion</i>	36
<i>Références bibliographiques</i>	37
<i>Annexes</i>	39

Introduction

La variable démographique a toujours posé de sérieux problèmes aux décideurs des différents pays. Cette variable est considérée à l'origine des différents obstacles qui entravent le développement, dans la mesure où une croissance démographique trop rapide ou mal répartie peut freiner le développement humain et alimenter l'extension des poches de pauvreté. Depuis la Conférence Mondiale sur la Population, tenue à Bucarest en 1974, qui a reconnu l'importance des interactions qui existent entre la population et le développement, des efforts considérables ont été accomplis pour améliorer la compréhension de ces interrelations et parvenir à leur prise en compte dans la planification du développement. Les recommandations de cette conférence mais également celles des conférences tenues en 1984, à Mexico, et en 1994, au Caire, n'ont pas cessé d'insister sur le fait que les politiques démographiques doivent faire partie intégrante des politiques plus générales de développement sociale, culturel et économique dont l'objectif primordial consiste à améliorer la qualité de vie des populations.

Par ailleurs, le développement humain, qui est un concept au centre des réflexions relatives aux approches humanistes de développement qui ont caractérisé les deux dernières décennies, est né de la nécessité d'adopter de nouvelles approches de développement devant intégrer des orientations, des objectifs, des politiques et des mesures visant l'épanouissement global et durable de l'être humain. Au centre de ces orientations, des stratégies de développement social, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de promotion de l'emploi et de la condition féminine, de satisfaction des besoins essentiels des populations, etc., doivent être formulées.

Conscient de l'importance de la variable démographique dans le développement économique et social, le Maroc a mené tout au long des quarante dernières années des politiques de population en vue d'améliorer le bien être de ses citoyens. L'objet de ce travail est de mettre en évidence les différentes réalisations dans le domaine des politiques de population et leurs impacts en matière de développement humain au Maroc. Plusieurs aspects de ces politiques, leviers fondamentaux de développement humain, seront abordés. Il s'agit particulièrement de la démographie, de la santé, de la scolarisation et de l'alphabétisation, de l'emploi, de la place de la femme dans la société et du niveau de vie des ménages. Ces aspects ont influencé directement ou indirectement le développement humain au Maroc. Si, l'éducation, la santé et le niveau de vie des ménages constituent l'essence même du développement humain, les inégalités du genre, la pression démographique, de même que le chômage et le sous emploi constituent des facteurs qui entravent le développement économique et le bien-être de la population. Ainsi, dans un contexte de réduction de la croissance démographique, tout investissement dans les capacités sanitaires et humaines, dans la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes, de même que la réduction du chômage à des niveaux acceptables, devraient se traduire à long terme par une croissance économique à des taux supérieurs, par une amélioration du niveau de vie des citoyens en général, et, en conséquence, par un développement humain durable.

1. Ce document constitue une contribution du Haut Commissariat au Plan aux travaux du Rapport sur « 50 ans de développement humain au Maroc ». C'est une synthèse de l'ensemble des travaux menés par le Haut Commissariat au Plan sur les politiques de population et le développement humain au Maroc. Les personnes ayant contribué à cette synthèse sont : Aziz Ajbilou, Houcein Belhachemi, Mohammed Douidich, Lfarakh Abedlatif, Mustapha Berrouyne et Hind Filali.

1. Politiques de population et développement humain : concepts, définitions et interrelations

Selon le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le concept de Développement Humain désigne un processus d'élargissement des capacités humaines et partant des possibilités d'épanouissement qui s'offre à chaque individu dans la société. Pour mesurer le développement humain, le PNUD a élaboré un indicateur composite de développement humain basé sur les progrès réalisés dans trois dimensions importantes de la vie : la longévité, le niveau d'instruction et un niveau de vie décent. Selon cette notion, le développement humain est bien plus qu'une question d'accumulation de richesses, de revenus, ou de croissance économique. Il doit être centré sur l'Homme. C'est pourquoi, des préoccupations aussi importantes que le respect des droits de l'homme, la réduction des inégalités sociales et de la pauvreté, la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes et la préservation de l'environnement relèvent bien du développement humain. Celui-ci considère les ressources humaines non pas seulement comme un moyen de la croissance, mais plus fondamentalement, comme une finalité de la croissance. Si la croissance économique ne s'accompagne pas nécessairement de développement humain, il demeure en revanche clair que le développement humain durable n'est possible que dans un contexte de croissance économique. Le développement humain demeurerait fragile et déséquilibré s'il ne tenait pas compte de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce faisant, le développement humain est considéré comme un processus de développement des hommes, par les hommes et pour les hommes. Il importe donc de prendre en considération l'apport de l'un des éléments fondamentaux dans ce processus, à savoir la femme.

Par ailleurs, la politique de population est un ensemble « *de programmes intégrés qui est élaboré et mis en œuvre dans le but explicite [ou implicite] d'orienter ou de modifier le mouvement de la population dans un sens donné* » précise le CERED. Cette définition qualifiée de classique a du s'élargir suite au processus de transition démographique engagé dans l'ensemble des pays du monde durant les quarante dernières années. Ces modifications ont fait appel à la définition d'un cadre analytique assez large permettant d'appréhender les questions de population dans le cadre d'un processus de développement. Ce cadre qui s'inspire des recommandations du Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), tenue au Caire (1994), permet l'établissement des relations entre les variables démographiques (au sens large en incluant la santé reproductive), les variables environnementales, les caractéristiques socio-culturelles de la société et le développement durable. Les objectifs des politiques démographiques devraient s'intégrer aux buts généraux de développement social, et les stratégies des programmes démographiques devraient s'articuler sur les rapports existant entre le comportement démographique et le progrès social et économique.

Cette conférence qui a mis en évidence l'interdépendance entre population et développement, a reconnu les interrelations réciproques entre les questions de population et les problèmes socio-économiques qui sont au centre de la problématique de développement. Ignorer ces interrelations et interactions dans le processus de planification du développement est non seulement de nature à limiter l'impact attendu des politiques et stratégies de développement, mais pourrait conduire également à des conséquences inattendues, voire non désirées. Ainsi, est-il possible de planifier les efforts nationaux à entreprendre en matière de satisfaction des besoins fondamentaux (alimentation, éducation, santé, emploi, logement, loisirs, etc.) de la population sans tenir compte du fait que celle-ci croît à un rythme particulier (augmentation du nombre d'enfants scolarisables, des demandeurs de soins, des demandeurs d'emplois, etc.)? Est-il également possible d'effectuer des projections démographiques et des perspectives de population sans se soucier des efforts entrepris en matière de scolarisation et des effets possibles de ceux-ci sur l'évolution de la fécondité, de la mortalité et de l'âge au premier mariage en particulier des jeunes filles, etc. ?

La politique de population qui constitue un cadre de référence pour la résolution des questions de population, appartient à l'ensemble des politiques de développement et au sous-ensemble des politiques sociales. D'une manière générale, une politique de population est centrée sur l'être humain avec l'objectif d'améliorer ses conditions de vie.

Dans ce sens, la politique de population qui couvre les deux aspects suivants (CERED 1998) :

- un premier aspect relatif au développement des ressources humaines à travers les politiques qui visent l'amélioration des caractéristiques des populations (éducation, santé, etc.), afin d'améliorer leur niveau de rentabilité au sein du système productif et d'assurer la reproduction de la force du travail et de la créativité au niveau de la société ;
- un deuxième aspect permet d'agir de manières directe et indirecte sur les tendances démographiques et sur la dynamique de la population à travers la réduction de la mortalité et de la morbidité, en donnant les possibilités aux citoyens de satisfaire leurs choix et intentions reproductifs et en contrôlant la mobilité de la population (migrations interne et externe).

Le cadre conceptuel ci-dessous esquisse la relation qui existe entre les politiques de population, les politiques économiques et le développement.

2. Évolution du développement humain au Maroc (1960-2003)

A la lumière de l'Indicateur de Développement Humain développé par le PNUD dans son premier rapport mondial sur le développement humain en 1990, le Maroc a réalisé des progrès en terme de développement humain depuis les années 1960. La valeur de cet indicateur est passé de 0,198 en 1960 à 0,620 en 2002, soit une multiplication par un peu plus de 3, pendant cette période (tableau 1). Ainsi, jusqu'en 1985, le Maroc aurait été considéré parmi les pays à niveau de développement humain faible¹, avec une valeur estimée de l'IDH ne dépassant pas 0,500. Mais à partir de cette date, le pays aurait commencé à enregistrer des niveaux de l'IDH dépassant 0,500, se classant ainsi parmi les pays à niveau de développement humain moyen. Ces progrès observés dans la valeur l'IDH sont le reflet des améliorations non négligeables enregistrées par le Maroc durant les trois dernières décennies en matière de développement économique et social.

Tableau 1. Évolution de l'indicateur de développement humain au Maroc

Année	Indicateur de développement humain	Progrès relatif de l'IDH 1960=100	Période	Taux d'accroissement moyen annuel de l'IDH
1960	0,198	100,0	1960-75	5,26
1975	0,427	215,7	1980-75	2,02
1980	0,472	238,4	1985-80	1,40
1985	0,506	255,6	1990-85	1,23
1990	0,538	271,7	1995-90	1,06
1991	0,544	274,7	2000-95	1,21
1992	0,549	277,3	2002-2000	1,48
1993	0,558	281,8		
1994	0,566	285,9		
1995	0,567	286,4		
1996	0,575	290,4		
1997	0,582	293,9		
1998	0,589	297,5		
1999	0,596	301,0		
2000	0,602	304,0		
2001	0,606	306,1		
2002	0,620	313,1		

Sources : Rapports mondiaux sur le développement humain élaborés par le PNUD de 1990 à 2004.

Le Maroc a, certes, accordé une attention particulière aux questions relatives au développement humain,

1. Selon les valeurs de l'IDH, le PNUD distingue trois niveaux :

- Les pays à développement humain faible : IDH inférieur à 0,500 ;
- Les pays à développement humain intermédiaire : IDH compris entre 0,500 et 0,799 ;
- Les pays à développement humain élevé : IDH supérieur ou égal à 0,800.

notamment durant la dernière décennie, qui se reflète autant par les progrès accomplis dans ce domaine que par la grande place qu'occupent les dépenses et transferts sociaux dans le budget de l'État¹. Dans le même temps, les progrès accomplis dans le domaine social demeurent encore insuffisants dans la mesure où la demande dépasse largement les réalisations². En effet, parler du volume des besoins à couvrir en matière de développement humain, c'est évoquer, entre autres, les réponses à apporter aux besoins des couches de la population à faible revenu ou fortement démunies. Parler de la qualité du développement humain, c'est dégager des réponses aux lacunes qui persistent dans les prestations relevant de ce domaine dans son ensemble, lacunes autant en ce qui concerne l'apport en direction du citoyen que l'apport au service du développement national, en général.

Quoique modérées, les avancées enregistrées en matière de développement sont le résultat des différentes améliorations réalisées, en matière d'éducation et de croissance économique mesurée par le PIB par habitant. Comme le précise le rapport élaboré par le Maroc sur le développement humain en 2003 « *l'option pour un développement tourné vers l'investissement dans le capital humain des jeunes générations s'avère alors décisive, non seulement pour renforcer le développement humain mais aussi et surtout pour créer les conditions favorables à la promotion d'une croissance économique et sociale durable* ». En effet, si l'instruction, et particulièrement jusqu'à un niveau suffisamment élevé, constitue un droit et un objectif du développement en soi, force est de constater que l'investissement dans le capital scolaire « *influence aussi fortement l'essor économique, en accroissant la productivité des travailleurs, en favorisant le renforcement de l'investissement matériel et en réduisant le poids des personnes à charge dans la population. D'autres part, [l'éducation] a des effets positifs reconnus sur la santé, la nutrition et la fécondité* »³.

Par ailleurs, en examinant le taux d'accroissement annuel de l'IDH par période, on constate que ce taux a connu une régression durant les années 1980, pour enregistrer une augmentation vers la fin des années 1990 et entre 2000 et 2002. Rappelons à cet égard que, pendant les années 1980, l'économie marocaine a fait l'objet d'importantes réformes dont l'objectif est de rétablir les équilibres financiers du pays. C'est la politique menée dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) entre 1983 et 1992. Ce programme qui s'est soldé par des résultats positifs sur le plan économique, a eu, néanmoins, un impact négatif sur le plan social (accès à l'emploi, à l'éducation, au système de santé, etc.) et par conséquent sur le développement humain. C'est ainsi que les années 1990 et le début des années 2000 ont été marquées par d'autres réformes visant à mieux préparer l'économie marocaine en vue de son insertion dans le processus de mondialisation des marchés et à tirer profit des opportunités qu'il offre. Parmi ces réformes, on peut citer particulièrement la charte des petites et moyennes entreprises (PME), le code du travail, le code de la famille, la mise en place du Conseil Consultatif des Droits Humains, de Diwan Al Madhalim. De même, la participation de la société civile au développement a été encouragée, pour lui permettre de jouer un rôle important en matière de développement humain et de la lutte contre la pauvreté.

Ces réformes ont été prises comme le précise A. Lahlimi Alami (2004)⁴, « *dans le cadre de l'État de droit et du développement participatif impliquant non seulement les institutions élues aux échelons national, régional et local mais également le monde de l'entreprise et la société civile. Elles illustrent bien le choix fon-*

1. A ce titre, il faut signaler que 49,3 % du budget de l'État est consacré aux secteurs sociaux en 2003.

2. Parmi les programmes ayant visé la réduction des inégalités sociales et régionales et ciblé les populations démunies dont notamment celles résidant en milieu rural, on peut citer, entre autres, le programme des priorités sociales (BAJ1) mené dans les 14 provinces les plus défavorisées du Royaume; le programme approvisionnement groupée en eau potable des populations rurales (PAGER), le programme d'Électrification Rurale Global (PERG), le programme National des Routes Rurales (PNRR).

3. F. Combarrous (S.D), « *Le développement humain comme préalable au développement économique : l'apport de l'analyse en composantes principales* », Document de travail n° 84, Centre d'Économie de Développement, Université Montesquieu, Bordeaux IV.

4. A. Lahlimi Alami (2004), Préface du Rapport intitulé « *Population et Développement au Maroc : dix ans après la conférence internationale sur la population et le développement du Caire (1994)* », Rapport publié par le Haut Commissariat au Plan.

damental par le Royaume de la démocratie pour l'édification et le développement de sa société et de son économie ». Toutes ces réformes qui constituent les fondements de base d'un développement humain durable, laissent présager une amélioration des différentes dimensions du développement humain dans l'avenir et permettront à notre pays d'occuper un rang honorable au niveau mondial.

3. Les réalisations en matière de politiques de population durant les quatre dernières décennies et leurs répercussions sur le développement humain

3.1. La maîtrise de la variable démographique

La prise de conscience par le Maroc des problèmes démographiques et de leurs effets négatifs sur le développement économique et social ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte aux années 1960, quand les planificateurs avaient attiré l'attention des décideurs sur les relations à établir à moyen et à long termes entre croissance démographique et développement socio-économique. Cette prise de conscience des problèmes démographiques a été marquée par trois événements historiques : le Mémorandum Royal rendu public qui soumettait aux partis politiques et aux organisations nationales un Programme d'action visant à mettre en pratique le contrôle des naissances, la signature par FEU SA MAJESTÉ le Roi HASSAN II, en 1966, de la déclaration des chefs d'État sur la population et la création, la même année, des Commissions Supérieures et Locales de la Population. Et c'est à partir de cette date que des décisions ont été prises permettant ainsi l'adoption d'un programme de planification familiale en abrogeant la loi interdisant la propagande anti-conceptionnelle (Décret n° ... juillet 1967).

En outre, les différents Plans de Développement Économique et Social, adoptés au Maroc au cours des quatre dernières décennies, n'ont pas manqué de soulever la question de la croissance démographique et de son impact sur le développement économique et social du pays. Le plan 1965-1967 plaide plus directement en faveur d'une politique de population à mener, dans le but de réduire la croissance démographique du pays dont les rythmes risqueraient d'accabler la croissance économique. Le plan de développement 1968-1972 intègre un programme de planification familiale dont les objectifs étaient de fournir des informations et des services contraceptifs à toute la population. Le plan s'était fixé également comme objectif, la réduction du taux brut de natalité de 50 ‰ à 45 ‰. Le Plan 1973-77 prévoyait la réduction du taux brut de natalité de 45 ‰ à 43 ‰. D'autres mesures indirectes mais particulièrement efficaces ont été intégrées dans les différents plans qui ont suivi. Il s'agit principalement des programmes à vocation sociale et économique. L'accent est mis particulièrement sur des variables comme la scolarisation notamment de la fille et l'encouragement du travail de la femme.

Durant les quarante dernières années et parallèlement aux changements économique et social, la transition démographique a été largement amorcée au Maroc. La mortalité et la fécondité ont beaucoup baissé conduisant à une régression du taux d'accroissement de la population. Une première phase de baisse de la mortalité a été enregistrée pendant les années 1950 et dans une deuxième phase une baisse de la fécondité s'est déclenchée pendant les années 1970. Aujourd'hui, avec une espérance de vie à la naissance d'environ 70 ans et un indice synthétique de fécondité de l'ordre de 2,5 enfants¹ par femme (2,1 en milieu urbain et

1. Donnée de l'Enquête sur la Population et la Santé Familiale, Rapport préliminaire.

3,0 en milieu rural), le Maroc est bien engagé dans le processus de transition démographique. Le rythme de croissance démographique semble connaître une régression non négligeable. Selon le Centre d'Études et de Recherches Démographiques, le taux de croissance démographique serait de l'ordre de 1,5 % en 2003. Un tel niveau illustre bel et bien qu'au Maroc, le rythme de croissance démographique est beaucoup plus lent que par le passé. Et si ce rythme se maintient dans l'avenir, il faudrait environ 47 ans pour que notre pays double sa population. Tandis que la croissance démographique qu'a connue le pays pendant les années 1960 (2,6 %) nécessitait seulement 27 ans pour faire doubler l'effectif de sa population.

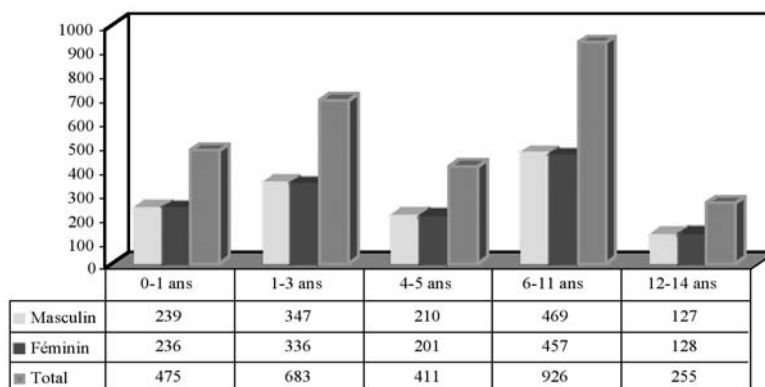
Il y a là une réduction fort importante de la variable démographique. Le comportement démographique des individus ne cesse de se réajuster aux conditions économiques et sociales du pays. La politique de la planification familiale lancée depuis les années 1960 a bel et bien donné ses fruits. Aujourd'hui encore, le développement accéléré des conditions favorisant la réduction de la fécondité peut être observé dans notre société. On peut citer notamment, la progression de l'urbanisation (dont le taux est de l'ordre de 58 % en 2003 contre 29 % en 1960), l'expansion de la scolarisation et particulièrement chez la fille (avec un taux de scolarisation qui avoisine 90 % en 2003-2004 contre 38 % en 1959-60), l'entrée progressive de la femme dans l'activité économique (avec un taux d'activité de 25 % en 2002 contre moins de 10 % en 1960), les problèmes de logement, le chômage des jeunes¹ (avec un taux qui s'élève à 34 % en 2002 contre 12,4 % en 1960)², la réduction de la mortalité infantile (dont le taux est de 40 % ? actuellement contre plus de 100 % ? pendant les années 1960) tout comme la valorisation de l'image de la famille réduite. Tous ces facteurs laissent présager une poursuite de la baisse de la fécondité et donc de la croissance démographique dans l'avenir. Cette réduction de la variable démographique ne manquera pas d'influencer les différentes composantes du développement humain, particulièrement pour les jeunes générations.

Ainsi, la figure 1 qui donne l'écart entre la population projetée en 2000, utilisant des conditions démographiques des années 1960 et 1970 et la population estimée, pour la même année, en prenant en considération les différents changements démographiques vécus par le Royaume durant les quatre dernières décennies laisse constater que ces changements auraient permis au Maroc de réduire sa population d'environ 3 millions d'habitants en 2000. Ce gain, en terme de réduction de l'effectif global de la population, dû particulièrement à la maîtrise de la variable fécondité, a profité davantage à la population âgée de moins de 15 ans puisque, celle-ci représente 80 % de l'effectif global. Ces données montrent que la maîtrise de la variable démographique semble profiter et profitera davantage à l'enseignement de base mais également au secteur de la santé et particulièrement aux enfants de moins de cinq ans. Selon les projections du CERED (1997), la population susceptible d'être scolarisée dans le primaire (6-11 ans) est entrée déjà en phase de décroissance. Elle continuera à diminuer pour se stabiliser autour de 3,5 millions durant les dix prochaines années.

1. La population âgée de 15-24 ans révolus.

2. Voir CERED (1992), Population et emploi, Études Démographiques, Rabat.

Figure 1: L'écart (en milliers) entre la population projetée sur la base des conditions démographiques des années 1960 et 1970 et celle projetée sur la base des changements démographiques vécus depuis les années 1960 selon l'âge, Maroc 2000.



Si à travers cette analyse on constate que la croissance démographique a fortement diminué, les défis d'aujourd'hui et de demain demeurent ceux de l'emploi, du fait de l'arrivée à l'âge d'activité de générations de plus en plus nombreuses, et de charges sociales liées au vieillissement de la population.

3.2. La santé de base et la santé reproductive

Le processus de développement humain, dans un pays donné, dépend d'une façon étroite des performances de son système de santé. Au Maroc, l'action sanitaire des cinquante dernières années passées se focalisait principalement sur le développement des soins de santé de base. Les plans de développement sanitaires qui se sont succédés tout au long de cette période se sont articulés autour des objectifs suivants : la réduction de la mortalité infantile, le développement d'une politique sanitaire fondée sur les soins de santé primaires, l'amélioration et la rationalisation de la gestion du système sanitaire et la recherche d'alternatives pour le financement du secteur de la santé et l'accroissement de ses ressources. Ces objectifs se sont concrétisés par le développement et l'exécution de programmes prioritaires de santé qui ont contribué à une amélioration des principaux indicateurs sanitaires en général et de la santé de la reproduction en particulier. Celle-ci a pour objectif général à améliorer les performances du système de santé et la qualité des services, pour une meilleure satisfaction des besoins de la population en la matière. C'est à dire des naissances planifiées, des grossesses et accouchements qui se déroulent dans de bonnes conditions. Limitée au départ à la planification familiale et à la santé de la mère et de l'enfant, la santé reproductive au Maroc s'est élargie par la suite à d'autres aspects, tels que les IST/SIDA, pour intégrer progressivement la morbidité reproductive.

Par ailleurs, en examinant les indicateurs permettant d'appréhender l'évolution de la santé de la population marocaine, on peut en déduire que des progrès non négligeables ont été enregistrés par le Royaume depuis les années 1960, mais beaucoup reste à faire pour améliorer la situation dans ce domaine. Le rapport élaboré

en 2001, par l'OMS présentant un bilan du secteur de la santé au Maroc, et sur la base d'un indicateur mesurant la performance globale du système de santé¹, affirme que « *le système de santé marocain est plutôt bien performant, puisqu'il se classe [selon les données de la fin des années 1990] au 29^e rang dans le monde²* ». Cependant, cet indicateur ne peut être utilisé, à lui seul, pour évaluer les résultats obtenus dans ce domaine. D'autres indicateurs développés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)³ permettent de constater que le rang du Maroc au niveau mondial est moins honorable dans ce domaine.

D'autres indicateurs d'impact qui rendent compte des résultats des politiques de santé peuvent être considérés. L'un de ces indicateurs est celui de la mortalité infantile. Très sensible au développement économique et social d'une société donnée, cet indicateur a connu une baisse substantielle depuis les années 1950 au Maroc. Ce taux qui était de l'ordre de 149 ‰ en 1962⁴, est estimé lors du RGRH 2004 à 47,9 ‰⁵, reflétant ainsi une amélioration notable dans ce domaine par rapport au passé. Mais malgré cette amélioration, le niveau de cet indicateur demeure relativement élevé comparé aux niveaux atteints par d'autres pays voisins.

La politique de vaccination menée jusqu'à nos jours a permis ainsi de faire baisser considérablement la mortalité aux bas âges. Selon la dernière enquête sur la Population et la Santé Familiale réalisée en 2003-2004, la couverture vaccinale est quasi-généralisée : 89,1 ‰ des enfants âgés de 12 à 23 mois (93,5 ‰ dans le milieu urbain et 84,1 ‰ dans le milieu rural) sont vaccinés contre les six maladies cibles, telles que la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos néonatal, la poliomyélite et la rougeole. Cette situation place le Maroc parmi les pays les plus performants en matière d'immunisation.

1. Cette mesure consiste à comparer le système de santé, d'un pays donné, à ce que « *les experts estiment être le maximum réalisable avec le niveau des ressources dont dispose ce pays. Plus précisément il s'agit de répondre à la question suivante : eu égard à ses réalisations, qu'est ce qu'un pays devrait être capable d'accomplir avec les ressources dont il dispose ?* ».

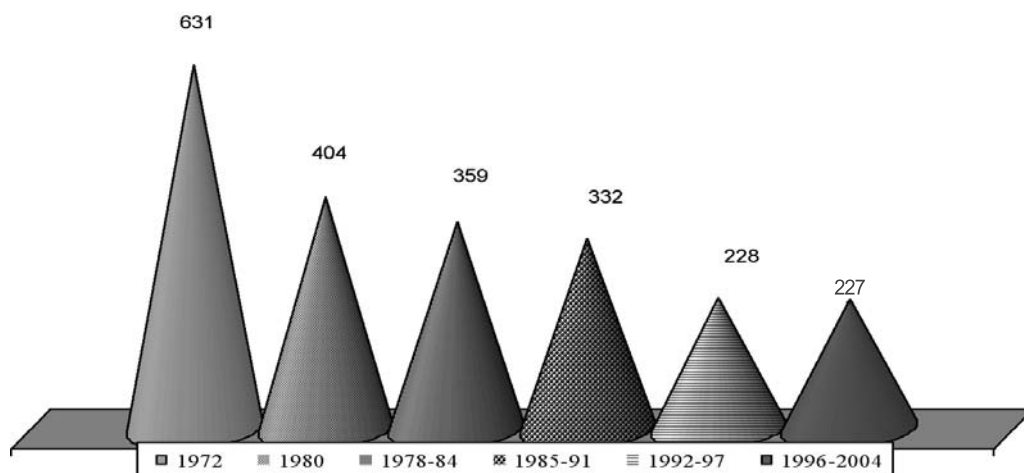
2. Pour plus de détail sur ce classement, voir OMS (2000), « *Pour un système de santé plus performant* », rapport sur la Santé dans le Monde.

3. Parmi ces indicateurs on peut citer : l'Espérance de Vie Corrigée de l'Incapacité (EVCI), les inégalités ou disparités de santé, le degré général de réactivité du système de santé qui traduit la satisfaction des malades conjuguée au bon fonctionnement du système, la satisfaction des personnes de niveaux économiques divers à l'égard des services fournis par le système de santé et la répartition de la charge du fonctionnement du système de santé.

4. D'après l'Enquête Mondiale sur la Fécondité réalisée en 1978-79.

5. MS (2004), Enquête sur la Population et la Santé familiale, Rapport préliminaire.

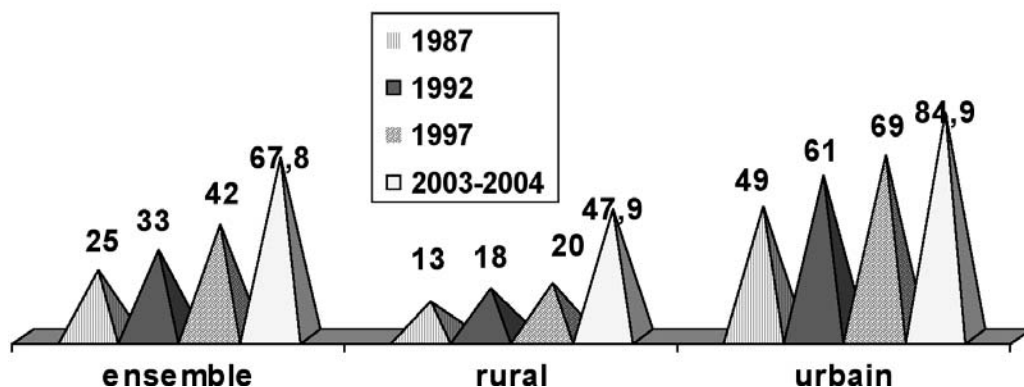
Figure 2 : Décès maternels pour 100 000 naissances vivantes au Maroc



Si la mortalité des enfants a connu une baisse substantielle, celle des mères demeure, cependant, élevée malgré la baisse enregistrée. Estimé à 631 décès pour 100 000 naissances au début des années 1970, le taux de mortalité maternelle a baissé à 227 décès pour 100,000 naissances lors de l'enquête de 2003-2004¹. Selon le rapport élaboré par l'OMS en 2001, « ce taux élevé de mortalité maternelle est associé à une faible fréquentation des services de consultation prénatale [...], à un faible taux de couverture d'accouchement en milieu surveillé [...], à un déficit en intervention obstétricales majeures, particulièrement en milieu rural et à l'incapacité de certaines maternités hospitalières de fournir des services de qualité ».

1. Également on constate ici une stagnation du niveau de la mortalité maternelle par rapport à celui estimé lors de l'enquête de 1997 qui est de 228 pour 100 000 naissances vivantes.

Figure 3 : Proportion (en %) du recours aux soins prénatals par milieu de résidence



Comme le montre la figure 3, l'insuffisance en matière de soins prénataux est particulièrement grave en milieu rural, où 52,1 % des mères n'ont jamais bénéficié d'aucun soin prénatal selon l'EPSF de 2003-2004, alors qu'en milieu urbain, cette proportion est de 15,1 %. Si les consultations prénatales permettent de prévenir les grossesses à risque élevé, l'accouchement en milieu surveillé permet souvent de sauver la vie de la mère et de son enfant. Les spécialistes indiquent que les complications de l'accouchement sont actuellement la principale cause de décès parmi les femmes en âge de procréer dans les pays en développement. La fréquence des accouchements dans les services de santé n'est pas encore généralisée au Maroc. Plus faible que celle de l'utilisation des soins prénataux. En 1987, moins de trois mères sur dix accouchaient avec l'aide d'un agent médical qualifié. Cette fraction atteint 62,6 % en 2003-2004 (85,3 % en milieu urbain et 39,5 % en milieu rural).

Par ailleurs, si la planification familiale au Maroc est conçue comme une activité de prévention volontaire des grossesses, elle est également destinée, à travers l'espacement des naissances, à contribuer à la protection de la santé des mères et des enfants. Elle est intégrée, dans le cadre de la protection médico-sanitaire, avec les services de santé publique. Les programmes de santé maternelle et infantile et la planification familiale regroupent l'ensemble des activités préventives et curatives qui contribuent à la promotion de la santé de la mère et de l'enfant. Ces programmes s'adressent particulièrement aux femmes en âge de procréation et aux enfants âgés de moins de 5 ans. De l'examen des données sur la planification familiale, on constate que des progrès remarquables ont été accomplis en la matière. La prévalence contraceptive a atteint 63 % en 2003-2004 contre 8 % il y a quarante ans, avec cependant, un écart substantiel qui subsiste encore entre les deux milieux de résidence (65,5 % en villes contre 59,7 % seulement dans les campagnes). Plus d'une femme mariée sur deux utilisent une méthode contraceptive moderne, notamment la pilule qui représente, à elle seule, 73 % de l'ensemble des méthodes utilisées. Le dispositif intra utérin représente 10 %, la stérilisation féminine 5 % et le condom 2,7 %. Dans cette structure, les méthodes traditionnelles représentent 8,2 %.

En matière d'encadrement médical, le nombre d'habitants par médecin n'a pas cessé de s'améliorer. D'un médecin pour 12.120 habitants en 1967, il atteint un médecin pour 1903 habitants en 2003. Par contre, le nombre d'habitants par lit a augmenté de 638 à 921 entre 1960 et 2003. Quant à la couverture médicale, elle reste insuffisante. D'une proportion quasi-nulle pendant les années 1960, la population couverte actuellement par l'assurance maladie avoisine les 15 %, dont la quasi-totalité est urbaine.

En somme, malgré des avancées non négligeables enregistrées dans le domaine de la santé, reflétées par les différents indicateurs examinés, l'amélioration de l'accès aux soins de la population demeure l'un des

défis majeurs à relever par le Maroc. Une accessibilité qui reste conditionnée par une amélioration de la politique sanitaire et de la disponibilité de l'infrastructure et des ressources humaines nécessaires. Également, la mortalité maternelle et infantile constitue, par son niveau encore élevé, un autre défi à relever par notre pays.

3.3. La scolarisation et l'alphabétisation

Plusieurs éléments caractérisent l'ordre mondial d'aujourd'hui. On peut citer notamment la mondialisation des économies et l'ouverture des sociétés qui se matérialise par une accélération du libre échange des biens et des capitaux, l'impact de plus en plus fort des médias et la circulation de l'information, etc. Dans ce contexte, l'appréciation d'une société se fait à travers la qualité et les capacités créatrices de ses membres. Les composantes de cette qualité sont principalement de nature économique, sociale et culturelle, et la valorisation des ressources humaines constitue un facteur primordial pour un développement humain et durable. L'objet de cette section est de mettre en évidence les différentes réalisations enregistrées par le Royaume dans le domaine de la scolarisation et de l'alphabétisation, appréhendées en tant que piliers de la politique de population et composantes principales du développement humain.

3.3.1. L'alphabétisation

Depuis l'indépendance du Maroc, la lutte contre l'analphabétisme a constitué un objectif permanent des pouvoirs publics. Des efforts notables ont été fournis et des résultats appréciables ont été réalisés, en particulier au cours des années 1980 et 1990. Les campagnes d'information menées dans le cadre de la promotion de la scolarisation en milieu rural et de la lutte contre l'analphabétisme ont contribué à hausser le taux d'alphabétisation au Maroc. En effet, au lendemain de l'indépendance, le taux d'analphabétisme (population âgée de 10 ans et plus), était selon le recensement de la population et de l'habitat de 1960 de l'ordre de 87 %, soit près de 9 personnes sur 10. En 1982, ce taux était de 65 % et en 1994 de 55 %. Ce taux a baissé en 1998/99 pour atteindre 48,3 %, soit une baisse de 39 points par rapport au niveau enregistré en 1960. Par milieu de résidence, le taux d'analphabétisme des citadins est moins élevé que celui des ruraux. En 1998/99, ce taux est de 33,7 % en milieu urbain (contre 73 % en 1960) et de 66,9 % en milieu rural (contre 92 % en 1960).

Les femmes sont plus touchées par l'analphabétisme que les hommes. Ce taux atteint 61,9 % en 1998/1999, contre 96 % en 1960. Quant au sexe masculin, ce taux est de 33,8 % en 1998/99, contre 78 % en 1960. Par milieu de résidence, les hommes et les femmes n'ont pas bénéficié de la même manière des efforts déployés par les pouvoirs publics en matière de scolarisation et de lutte contre l'analphabétisme. Ce sont les femmes rurales qui en souffrent le plus. Leur taux d'analphabétisme est de 83 % en 1998/99 (c'est le niveau enregistré par les hommes en 1960). Quant aux citadines, leur taux d'analphabétisme est de 45,5 % en 1998/99, contre 88 % en 1960. Cependant, malgré ces efforts et plus particulièrement les actions menées en faveur de la scolarisation des filles en général, et des filles rurales en particulier, il semble que l'écart entre les hommes et les femmes se soit légèrement élargi. Il n'était que de 18 points en 1960, il atteint près de 28 points en 1998/99. La structure par âges des analphabètes, montre que ce sont les anciennes générations qui en souffrent le plus et que ce phénomène ne cesse de diminuer chez les jeunes.

Par ailleurs, l'analyse de la situation à la veille du Plan 2000/2004, a permis de souligner la gravité des retards accumulés dans ce domaine, en raison des problèmes de non généralisation de la scolarisation et de l'effet limité des programmes d'alphabétisation. La stratégie retenue dans ce domaine, au cours de la période du Plan 2000-2004, s'est articulée autour des axes suivants :

- l'amélioration de la rentabilité des programmes menés par des opérateurs publics, l'adoption d'un partenariat conventionnel avec les composantes de la société civile et la mise en place des mécanismes permettant de mener des actions diversifiées de formation dans les secteurs économiques productifs ;
- la mise en place de programmes fonctionnels issus des caractéristiques des populations cibles et répondant à leurs besoins, par la révision de la durée d'alphabétisation et la formation des formateurs ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation et la promotion d'activités génératrices de revenus pour rendre les programmes d'alphabétisation plus attrayants.

La mise en œuvre de cette stratégie a été matérialisée par le lancement de quatre programmes distincts avec la participation de tous les partenaires économiques et sociaux. L'évaluation de la situation montre que des efforts non négligeables ont été déployés mais les résultats obtenus demeurent en deçà des aspirations. Ces efforts ont permis de porter le nombre de bénéficiaires des programmes de lutte contre l'analphabétisme et d'instruction des adultes de 123.529 bénéficiaires en 1997-98 à 720.000 en 2000-2003. L'augmentation des effectifs des bénéficiaires a été accompagnée d'une amélioration des critères de rentabilité des programmes. L'étude du bilan des programmes, au titre de l'année 2002, donne un taux de participation des femmes très important, s'élevant à 80 % contre 70 % en 2001 et 55 % en moyenne durant les années antérieures. Le taux de participation des femmes rurales a atteint 88 %, contre 50 % durant les dernières années.

3.3.2. *La scolarisation*

Depuis l'indépendance, la scolarisation au Maroc a connu un développement non négligeable. Dès 1963, une loi a été promulguée instituant l'obligation de la scolarisation. La réalisation d'un tel objectif a été réaffirmée, à chaque occasion, par les gouvernements successifs depuis cette date. Ainsi, d'importantes réformes structurelles et pédagogiques ont conduit à l'élaboration d'un nouveau système éducatif national dont les principes et les objectifs fondamentaux ont été définis au lendemain de l'indépendance. Les efforts déployés ont rendu possible la réalisation de progrès considérables dans l'amélioration de la rétention, l'unification du système, la marocanisation de ses cadres et l'arabisation de ses contenus.

Durant les années 60, la priorité a été accordée aux équipements et à la mise en place d'un enseignement public moderne. La décennie 70 a porté sur la nécessité de procéder à des réformes fondamentales pour corriger les lacunes, les déséquilibres et les dysfonctionnements qui entravent la réalisation des objectifs implicites ou explicites du système éducatif. Les années 80 ont été marquées par la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, ce qui a perturbé la réforme de 1985. La fin de la décennie 90 a connu l'adoption de la charte de l'éducation et de la formation considérée comme un document fondamental pour la rénovation du système éducatif et son adaptation aux contraintes et aux défis du développement du pays.

A cet égard, il ressort de l'examen de l'évolution du système d'éducation et de formation, sur la période 1955-2004, que l'idée de la réforme était une constante. La réforme a connu des ébauches et des tentatives dans les années 60. Les plans de développement ont accordé une place importante à ces transformations. Cependant, certaines mesures prises répondaient plus à la pression du court terme et constituaient une stratégie d'ajustement aux circonstances, sanctionnant une réalité de fait et non l'application d'une vision à long terme.

Par ailleurs, même si la construction d'un système éducatif moderne capable de relever les défis du développement constituait une préoccupation majeure de l'ensemble des partenaires économiques, politiques et sociaux, on n'a pas relevé une perception précise des contours et des profils de l'appareil éducatif à instituer. On restait ainsi, longtemps attaché aux quatre principes de généralisation, unification, arabisation et maroca-

nisation, autour desquels se faisait un semblant de consensus sans pouvoir les dépasser. C'est ainsi que l'examen de l'évolution du secteur fait ressortir la persistance de certaines préoccupations dans ce domaine. En effet, le constat majeur qui se dégage de l'analyse du système éducatif, entre 1955 et 2004, montre la persistance de six problèmes importants : *la généralisation de la scolarisation, le niveau encore élevé de l'analphabétisme, la qualité de l'enseignement, le rendement interne, les disparités spatiales, les dysfonctionnements entre la formation et l'emploi et la qualification de la main d'œuvre.*

A. Enseignement primaire et secondaire

L'examen de l'évolution des effectifs scolarisés montre que le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire a été multiplié par 12 entre 1955/56 et 2003/2004, passant de 336.514 à 4.070.177 élèves. Malgré cet accroissement du nombre d'élèves, la généralisation de l'enseignement primaire n'est toujours pas réalisée. Le taux de scolarisation est passé d'environ 38 % en 1959-60 à 87 %¹ en 2003/2004² (98 % en milieu urbain et 76 % en milieu rural)³, comme il ressort du tableau suivant :

Tableau 2. Évolution du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire

	1959-60	1981-82	1993-94	1999-2000	2002-03	2003-04
Taux de scolarisation dans l'enseignement primaire (%)	38*	53,5**	62,2**	77,0***	86,0***	87,0***

(*) Pour les enfants âgés de 6 à 14 ans; (**) Pour les enfants âgés de 8 à 13 ans; (***) Pour les enfants âgés de 6 à 11 ans.

Sources : – Ministère de l'Éducation Nationale pour l'année 1959-60 d'après le rapport intitulé « Mouvement éducatif au Maroc », Rapport présenté à la 23^e Conférence Internationale de l'Instruction Publique, 6-15 juillet 1960, Bureau International d'Éducation, Genève. – Haut Commissariat au Plan, à partir de 1981 d'après le rapport des indicateurs sociaux de 1996, pour les années 1981-82 et 1993-94 et les Enquêtes Nationales sur l'Emploi à partir de 1999-99.

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'effectif scolarisé a été multiplié par 91 fois, passant de 19.349 à 1.764.640 élèves. Le niveau de scolarisation demeure encore faible en 2003/2004, malgré les efforts déployés pour l'élargissement de la couverture des différentes régions en établissements secondaires.

L'évaluation de l'évolution du secteur de l'enseignement primaire et secondaire, de l'indépendance à la fin de la décennie 90, fait ressortir que les performances ne sont pas à la hauteur de l'effort consenti par les pouvoirs publics. Sans pour autant se poser la question sur la qualité de l'enseignement, une proportion importante d'enfants en âge de scolarisation n'est pas scolarisée. Des disparités entre milieux, entre régions, entre filles et garçons, quoique s'atténuant, persistent. Le système scolaire est caractérisé par des taux de déperdition élevés et le suivi du cheminement d'une cohorte de la première année du primaire au baccalauréat reflète la faible rétention qui caractérise le secteur. Pour remédier à cette situation, les pouvoirs publics ont élaboré, en 1999, une charte visant à poser les bases d'un nouveau système focalisé sur l'objectif de la qualité et de la transformation profonde. Les options retenues consistent à :

1. Signalons que, contrairement à d'autres sources courantes, les données issues des enquêtes auprès des ménages, telle que l'Enquête Nationale sur l'Emploi, offrent à la fois la population âgée de 6 à 11 ans qui fréquente réellement l'école primaire et la population totale en âge de scolarité. Ces données sont indispensables pour l'estimation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire.

2. D'après les résultats du deuxième trimestre, de l'année 2004, de l'Enquête Nationale sur l'Emploi auprès de 12 000 ménages, réalisée par le Haut Commissariat au Plan.

3. Selon les données du Ministère de l'Éducation Nationale qui se fondent d'une part sur les effectifs des élèves âgés de 6 à 11 ans enregistrés, dans l'enseignement primaire, au début de l'année scolaire 2003-04 et d'autre part sur les projections des effectifs de la population totale âgée de 6 à 11 ans, ce taux serait de l'ordre de 92,3 % en 2003-2004.

- généraliser l’enseignement obligatoire à courte échéance en rapprochant l’école de ceux qui la fréquentent et en dispensant une instruction de qualité;
- créer un système intégré et doté de passerelles entre les différents niveaux et filières depuis l’enseignement collégial jusqu’à l’enseignement supérieur;
- renforcer l’enseignement de la langue arabe et diversifier les langues étrangères pour l’enseignement des sciences et des technologies;
- développer la formation continue, en vue de la doter d’un cadre juridique qui l’organise et qui définit son champ d’intervention et ses moyens de financement;
- mobiliser le corps enseignant pour mener à bien sa fonction éducative;
- structurer et consolider les rapports entre l’État et ses partenaires dans ce secteur;
- instaurer une déconcentration et une décentralisation dans le fonctionnement et l’organisation du système éducatif;
- développer des critères de qualité, des mécanismes d’ajustement et des instances d’évaluation afin de donner aux réformes une pertinence et une continuité.

Plusieurs problématiques, souvent débattues depuis un demi siècle, furent discutées et leurs solutions envisagées dans cette charte : langues d’enseignement, place de la langue amazigh, gratuité de certains cycles d’enseignement, décentralisation de la gestion et de la décision, instances de concertation ou de consultation, élargissement des domaines de partenariat. Bien qu’il soit prématuré de faire une évaluation de cette charte, du fait que les résultats des réformes de ce type ne se ressentiront qu’après au moins une dizaine d’années, force est de constater que les quatre premières années de sa mise en œuvre ont enregistré des avancées non négligeables. Ces avancées portent en premier lieu sur le renforcement du volet institutionnel et réglementaire qui régit le secteur, notamment les lois relatives à l’obligation scolaire, la promotion de l’enseignement préscolaire, la création des académies régionales d’éducation et de formation et le statut du secteur privé de l’enseignement et de la formation.

Cependant, les objectifs de généralisation de la scolarisation aux enfants âgés de six ans en septembre 2002 et de l’enseignement préscolaire prévu en 2004, n’ont pas été atteints. De plus, l’amélioration quantitative s’est faite au détriment de la qualité et reflète l’effort indispensable à déployer dans ce domaine. Aussi, faut-il le préciser, la mise en œuvre des recommandations de la charte demeure encore handicapée par les problèmes de coordination, de financement et de faible participation du secteur privé et de la société civile à l’effort de scolarisation.

B. L’enseignement supérieur

L’enseignement supérieur est situé en aval du système éducatif. Il subit la pression des effectifs scolarisés, notamment ceux inscrits dans l’enseignement secondaire. Depuis l’indépendance, ce secteur a connu un développement important aussi bien au niveau quantitatif qu’au niveau de ses priorités et de ses structures. Il dispose d’une place importante dans la société au regard de sa contribution dans l’épanouissement du progrès économique, social et culturel. Mais malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, ce secteur est marqué, depuis le début de la décennie 80, par l’existence d’une situation de crise : structures non adaptées, manque de moyens, absence ou manque de clarté dans les stratégies et les politiques mises en œuvre. L’adoption de la charte de l’éducation et de la formation en 1999 laisse présager un nouvel élan d’adaptation du secteur à son environnement économique et social et de répondre aux défis de la mondialisation et de la société du savoir.

Par ailleurs, l’analyse des données statistiques montre que le Maroc a connu une évolution considérable au niveau de l’enseignement supérieur. L’effectif inscrit en 2002/2003 a été multiplié par 164 par rapport à

1955/56, passant de 1.800 à 308.385 étudiants pendant la même période. De même, l'élément féminin qui ne dépassait pas 7 % en 1960 atteint 45 % actuellement. Cette expansion est en forte corrélation avec l'effectif des bacheliers dont le nombre a été multiplié par environ 60 entre 1961 et 2003, passant de 1.579 à 89.409. La presque totalité des bacheliers s'oriente vers l'université. C'est aussi le caractère spontané et inorganisé de cette expansion qui doit être souligné et qui se matérialise par la part importante des effectifs inscrits dans les domaines d'études de Lettres et de Droit. Les écoles de formation de cadres soumises à une sélection à l'accès représentent 4 à 5 % des étudiants du supérieur, ce qui leur assure une formation plus adaptée et une insertion professionnelle relativement plus aisée. Quant à l'enseignement privé, bien qu'encouragé par les pouvoirs publics, il demeure concentré à Casablanca et à Rabat et axé dans sa majorité sur les formations de gestion économique, de commerce et de marketing.

La demande d'enseignement supérieur s'est tellement intensifiée, amenant l'institution à répondre en priorité aux flux des étudiants plus qu'à la nécessité de parfaire sa construction dans les domaines scientifiques, technologiques ou pédagogiques. Sans être professionnalisées, les études sont restées cantonnées dans un cursus sans changements notables.

C'est ainsi que les principaux problèmes qui affectent le secteur peuvent se résumer comme suit :

1. l'écart important entre l'effectif des étudiants et les ressources humaines et matérielles disponibles ;
2. l'inadéquation de la formation avec les besoins du développement économique et le marché du travail ;
3. la faiblesse de l'efficacité interne des formations académiques, particulièrement au niveau du premier cycle, engendre l'augmentation de la durée théorique de préparation d'un diplôme ;
4. l'insuffisance de la coordination entre les différentes composantes du système d'éducation et de formation ;
5. l'inexistence de passerelles susceptibles d'aider l'étudiant à se réorienter au besoin vers d'autres formations ;
6. l'absence d'une culture d'évaluation dans le système universitaire (évaluation des programmes et des établissements) ;
7. le déficit important du fonds documentaire par rapport aux normes internationales en raison de l'insuffisance des crédits alloués au secteur.

La mise en œuvre des recommandations de la charte nationale d'éducation et de formation marque une véritable étape de résolution des problèmes de l'enseignement supérieur. Ces recommandations consistent, entre autres, à :

- regrouper et coordonner, au maximum, et au niveau de chaque région, les différentes composantes des dispositifs d'enseignement post-baccalauréat, actuellement dispersées ;
- optimiser les infrastructures et les ressources d'encadrement disponibles ;
- établir des liens organiques, des troncs communs, des passerelles et des possibilités de réorientation à tout moment, entre la formation pédagogique, la formation technique et professionnelle supérieure et les formations universitaires ;
- harmoniser et simplifier la multitude actuelle d'instituts, de cycles et de diplômes dans le cadre d'un système universitaire à la fois intégré, interdisciplinaire et offrant des options aussi variées que l'exige la dynamique de spécialisation scientifique et professionnelle.

Ainsi, la refonte de l'enseignement supérieur prend en compte la nécessité de restructurer les cycles universitaires, en rapport avec l'intégration des structures à vocation générale ou académique et professionnelle, et ce sur la base d'ententes entre les universités et les différentes institutions supérieures

spécialisées de formation des cadres. L'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de cette charte semble être prématurée, dans la mesure où la réforme a débuté effectivement durant l'année universitaire 2003/2004.

C. La formation professionnelle

Depuis l'indépendance, l'évolution du système de la formation professionnelle subit les effets de plusieurs contraintes : celles du développement quantitatif et qualitatif du système éducatif dans son ensemble, celles de l'état de l'économie nationale et de l'emploi en général, et enfin celles des structures internes liées au fonctionnement propre à cette formation. Située à l'articulation de la formation et de l'emploi, la formation professionnelle participe, d'une façon effective, à la modernisation de la vie économique et sociale du pays et à la mise en valeur de ses potentialités matérielles.

Avant la réforme de 1984, ce système a été caractérisé par une instabilité de ses structures : enseignement technique et professionnel intégrés au système d'enseignement général, dégagement de ce dernier de la majorité des filières de cette formation à partir de 1970, développement de départements formateurs sous la tutelle de divers ministères, création de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) en 1974, etc.

Jusqu'à la fin des années soixante-dix, le système de formation professionnelle continue à présenter des insuffisances multiples (dualité, sinon émiettement de la formation selon les départements formateurs), alors que le marché de l'emploi souffre de déséquilibres dans les taux d'encadrement avec une déficience manifeste en agents de maîtrise. Durant les années quatre vingt, l'urgence manifeste pour satisfaire les besoins sociaux en main d'œuvre qualifiée suggère aux pouvoirs publics une expansion du système éducatif dans le sens d'une formation opérationnelle. Dans un monde où la demande d'éducation s'exprime de plus en plus en termes de qualifications et de compétences reconnues par le marché du travail, l'enseignement technico-professionnel apparaît comme une composante stratégique des politiques éducatives.

C'est dans ce contexte que s'est imposée la réforme du système de formation professionnelle. Inscrite parmi les objectifs du Plan 1981/85, elle fut initiée en 1984 et se donne comme principaux objectifs la coordination des hiérarchies de qualification, l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements, la réduction des coûts unitaires d'investissement et de fonctionnement et l'adéquation de la formation avec le monde du travail. La réforme ainsi adoptée tente de pallier à la situation de déficit en qualifications par différentes mesures, notamment la structuration des niveaux de formation (spécialisation, qualification, technicien, puis technicien spécialisé), la création d'une administration pour gérer le secteur, la création d'organes de concertation et de coordination entre les instances de formation et les opérateurs économiques (commission nationale de la formation professionnelle, commissions provinciales et conseils de perfectionnement), le renforcement du rôle de l'OFPPT comme pôle principal des différents types de formation. De plus, l'encouragement de la formation professionnelle privée et son organisation ont été de plus en plus affirmés. La spécificité de l'ensemble du système ne cesse de s'affirmer, accentuant son autonomie par rapport aux formations générales, pendant que les instances internationales de financement la placent parmi les priorités du système d'enseignement-formation. Elles suggèrent, comme les autres agences de coopération bilatérale, une préférence pour une professionnalisation de la formation, concrétisée par le développement des Instituts de Technologie Appliquée et les formations par alternance.

Depuis la mise en œuvre de la réforme de 1984, le secteur de la formation professionnelle a connu un développement considérable qui s'est traduit par :

- la restructuration du système de formation professionnelle en quatre niveaux, débouchant sur la formation d'ouvriers spécialisés, d'ouvriers qualifiés, de techniciens et de techniciens spécialisés ;

- l'institution de nouveaux modes de formation (formation alternée, formation par apprentissage, formation contractuelle) visant, en particulier, l'implication des milieux professionnels dans le processus de formation ;
- la diversification des filières de formation couvrant les principaux secteurs économiques et sociaux ;
- l'accroissement des effectifs des stagiaires en formation et des diplômés.

Cette évolution a été caractérisée par une participation accrue du secteur privé de formation professionnelle dont les effectifs de stagiaires dépassent 40 % des effectifs globaux de la formation professionnelle.

Cependant, en dépit de sa promotion indéniable, ce secteur était, à la veille du Plan 2000/2004, loin de répondre à tous les besoins socio-économiques du pays et connaissait encore des difficultés qui portaient sur les volets suivants :

- les instruments permettant de structurer les marchés de l'emploi et de la formation, notamment les référentiels d'emploi, de compétences et de formation font encore défaut ;
- le dispositif de formation professionnelle en milieu rural demeure faible ;
- Malgré son expansion continue en termes de nombre d'établissements ouverts et d'effectifs des inscrits, la formation professionnelle dispensée par le secteur privé souffre de défaillances au niveau des infrastructures, des équipements, des programmes et en particulier au niveau de l'encadrement technique et pédagogique ;
- la lenteur en matière d'application du principe de l'autonomie des établissements de formation, qui a été engagée depuis 1986, et n'a pas encore atteint le niveau souhaité par les pouvoirs publics ;
- dans certaines régions et certains secteurs, le système de formation professionnelle est confiné dans la logique de l'offre de formation au lieu de répondre à la demande des entreprises ;
- manque ou insuffisance de la formation dans certains secteurs, notamment pour les niveaux qualification et technicien spécialisés ;
- le système d'orientation du système éducatif vers le niveau qualification, permet de couvrir à peine 20 % des places disponibles même si la demande existante est trois fois plus importante que la capacité offerte.

La mise en œuvre de la charte de l'éducation et de la formation a donné un nouvel élan au secteur matérialisé par l'évolution sensible des effectifs en formation, aussi bien initiale que continue, et des lauréats de la formation. Cette évolution a été marquée par un taux d'insertion différencié des lauréats par niveau de formation. Quatre années après la mise en œuvre de la charte de l'éducation et de la formation, l'examen des effectifs de la formation professionnelle par niveau de formation révèle que les effectifs dans les niveaux technicien et technicien spécialisé connaissent un accroissement, relativement important, par rapport aux niveaux spécialisation et qualification. Le secteur connaît aussi un développement sensible de la formation en cours d'emploi, particulièrement à travers les contrats spéciaux de formation dont l'effectif des bénéficiaires a été estimé, en 2001, à 217.500 salariés contre seulement 82.900 salariés en 1996/97. Toutefois, au niveau de la formation initiale, malgré le grand effort accompli sur le plan de l'accroissement de la capacité d'accueil et des effectifs, les taux d'orientation des flux du système éducatif vers la formation professionnelle restent limités et fort éloignés de ceux fixés par la réforme de 1985.

Au niveau de l'insertion des lauréats de la formation professionnelle dans le marché de l'emploi, dont le nombre a atteint 81.000 en 2002 contre 40808 en 1991, le taux d'insertion a été estimé pour la promotion de 2000 à 54,2 %, et 15,1 % des lauréats bénéficient d'un stage, enregistrant une légère augmentation par rapport aux trois autres promotions. Cependant, ce taux n'est pas uniforme selon le niveau de formation et fait

ressortir la faible sensibilisation des employeurs à la valeur ajoutée attachée à des ressources humaines mieux qualifiées dans l'entreprise. En effet, le taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle a atteint 57,5 % au niveau spécialisation contre 49,4 % pour le niveau technicien et 57,9 % pour les techniciens spécialisés.

De l'examen de la question de l'éducation et de la formation durant les cinquante dernières années, force est de constater que les efforts déployés dans ce domaine sont louables. Cependant, ils demeurent en deçà des aspirations, surtout que le classement du Maroc dans le rapport mondial sur le développement humain se dégrade en raison des problèmes de sous scolarisation et d'analphabétisme qui affectent toujours le pays. L'amélioration de l'indicateur de développement humain demeure tributaire de la politique menée en matière de lutte contre l'analphabétisme et de la généralisation de la scolarisation.

3.4. L'emploi et le chômage

Au Maroc, la question de l'emploi a toujours fait l'objet d'un large débat national, l'élevant ainsi à un niveau de grande priorité nationale et mobilisant pour cela, tous les acteurs économiques et sociaux. C'est ainsi que les années soixante ont été marquées notamment par la pénurie d'une main d'œuvre qualifiée et le sous emploi. Pendant cette période, la migration des marocains à l'étranger en quête d'emploi, absorbait une part importante de la main d'œuvre marocaine disponible. Le taux de chômage ne dépassait pas les 10 %. À cette époque, en vue de coordonner et de mettre en œuvre la réalisation de plein emploi des populations rurales et promouvoir la mise en valeur du territoire national, la Promotion Nationale avait été créée.

Au cours de la décennie 70, les résultats de la première enquête sur l'emploi en milieu urbain réalisée en 1976¹ ont pu ainsi mettre en évidence le caractère urbain du chômage et de l'adéquation entre la formation et l'emploi. C'est ainsi que le Plan 1981/85 a retenu, parmi ses principales orientations, le principe de l'intégration de l'éducation, de la formation et de l'emploi, ainsi que l'accélération du rythme de croissance économique et des investissements, ce qui devait se traduire par une accentuation du rythme de création d'emplois, pour faire face à la demande en hausse de la main d'œuvre et résorber le chômage.

Cependant, suite à la sécheresse qui a frappé le Maroc au début des années 1980 et ses conséquences négatives sur la production agricole, au ralentissement de la croissance économique, à l'aggravation du déficit budgétaire, et tout cela conjugué à une conjoncture économique internationale défavorable, l'État s'est vu contraint dès sa deuxième année à abandonner le Plan 1983-85 au profit du Programme d'Ajustement Structurel mis en œuvre à partir de 1983. Mais ce Programme, qui visait à rétablir les équilibres macro-économiques du pays, a eu, quant à lui des répercussions négatives sur les secteurs sociaux à travers d'une part la réduction des investissements publics dans ce domaine et d'autre part à travers la baisse des créations des postes d'emploi dans la fonction publique. C'est ainsi que le taux de chômage s'est aggravé, en particulier en milieu urbain, passant de 12,3 % en 1982 à 16,3 % en 1989.

Ainsi dans le but d'absorber les déficits sociaux aggravés par le PAS, mais également pour faire face à une population active galopante et à l'aggravation du chômage, des mesures et des réformes ont été proposées lors du Plan d'Orientation 1988/92. En matière d'emploi, ces réformes ont concerné la promotion de l'emploi par le biais d'une politique visant à encourager particulièrement les jeunes diplômés à s'orienter vers la formation professionnelle et à soutenir les jeunes promoteurs. Cependant, malgré les politiques mises en œuvre, le marché de l'emploi n'arrivait pas à répondre à la demande croissante d'une main d'œuvre nom-

1. Les enquêtes nationales sur l'emploi réalisées annuellement par le Haut Commissariat au Plan ont commencé en 1976 et ont touché uniquement le milieu urbain. Il faut attendre 1998 pour que cette opération concerne aussi le milieu rural.

breuse et particulièrement parmi les diplômés. Comme il a été confirmé par les résultats du RGPH de 1994 et les enquêtes sur l'emploi, le chômage des jeunes diplômés ne cessait de s'accroître et la durée moyenne du chômage d'augmenter, principalement dans les villes.

Cette situation a amené les pouvoirs publics à concevoir une stratégie cohérente de développement dans les domaines économiques, sociaux et culturels pour la promotion de l'emploi. Les Assises Nationales de l'Emploi, organisées en 1998, ont permis ainsi de proposer une stratégie de promotion de l'emploi dont les principales composantes ont été incluses dans le Plan 2000-2004. Cette stratégie a été fondée sur l'encouragement de la création d'entreprises et le développement du partenariat régional pour la promotion de l'emploi. Ces éléments constituaient un support essentiel pour la concrétisation de la stratégie globale d'emploi qui s'articulait autour de l'adéquation entre l'offre et la demande et l'intensification de la formation insertion.

Ainsi, des réformes et des mesures ont été prises. Elles concernent plusieurs domaines et visent à améliorer l'efficacité et le rendement des programmes qui ont été arrêtés pour promouvoir l'emploi, particulièrement des jeunes diplômés, et améliorer la gestion du marché du travail. Parmi ces mesures on peut citer le Programme « action-emploi » dont bénéficient les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les chômeurs de longue durée (un an et plus), le Programme de création de pépinières d'entreprises qui vise à résoudre le problème de l'indisponibilité des locaux qui entrave la réalisation des projets des jeunes promoteurs, l'encouragement des entreprises à l'embauche de jeunes par une exonération partielle au titre des charges sociales dues à la CNSS pour les salaires versés aux jeunes nouvellement employés par ces entreprises, la création de zones d'activités économiques dans le cadre de la réalisation d'infrastructures locales génératrices d'emplois, la création de l'agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences, l'adoption d'un nouveau code du travail qui ouvre des perspectives fort importantes aux travailleurs et travailleuses et aux investisseurs.

Ceci étant, une analyse des statistiques sur l'emploi durant la dernière décennie permet de constater que malgré les politiques et les réformes prises pour répondre aux questions relatives à l'emploi, le marché du travail souffre toujours de fortes distorsions entre l'offre et la demande de main d'œuvre. En dépit d'une légère baisse durant les cinq dernières années, le chômage se maintient à un niveau relativement élevé. Selon le Haut Commissariat au Plan, le taux de chômage atteint 11,9 % la population active en 2003 (19,3 % en milieu urbain contre 3,4 % en milieu rural). Selon le sexe, les citadines continuent de ressentir le chômage d'une façon plus aiguë que les citadins et plus particulièrement parmi les diplômés.

Cette persistance du chômage et particulièrement dans les villes résulterait de plusieurs facteurs tels que la croissance démographique qui a entraîné une forte augmentation de la classe d'âges 15-59 ans, représentant aujourd'hui près de 62 % de la population totale, traduisant ainsi une forte pression sur le marché de l'emploi; l'exode rural, dû, entre autres, à la sécheresse et à l'attrait de la ville vu le développement limité du milieu rural; le système éducatif et la pression des sortants sur le marché de l'emploi, en plus des distorsions dues à l'inadéquation de certaines filières avec les besoins de l'économie nationale; le cadre institutionnel et réglementaire qui régit le marché de travail, ainsi que les cadres macroéconomiques et incitatifs qui animent la politique générale du pays. En conséquence, une approche, à la fois globale, multisectorielle et spatiale, mais aussi cohérente et intégrée est nécessaire pour contenir ce problème combien influant sur le développement humain de notre société.

3.5. Le niveau de vie des ménages

Le niveau de vie d'un ménage se définit comme la dépense totale par personne, c'est à dire comme le rapport entre le total des dépenses du ménage et un coefficient appelé échelle d'équivalence, assimilé ici à la

taille du ménage exprimée en nombre de ses membres. Face à la fluctuation des revenus et à leur vulnérabilité aux sous-déclarations, la dépense par personne constitue, de part sa fiabilité, sa stabilité dans le temps et sa disponibilité, l'agrégat le plus adéquat à l'analyse de la tendance des niveaux de vie au Maroc¹.

Dans cette section, il s'agit de montrer que les améliorations enregistrées en matière de dépenses de consommation et de pauvreté monétaire au cours de la période 1959-2001 se sont accompagnées d'une amélioration du cadre de vie et de l'environnement socio-économique des ménages, représentée par l'accès à la propriété des logements, la diffusion des éléments de confort et des biens durables et la jouissance des équipements sociaux essentiels comme les réseaux d'eau, d'électrification et d'assainissement. Ces aspects du niveau de vie, qui constituent l'une des composantes essentielles de développement humain, sont approchés à travers les enquêtes sur le niveau de vie des ménages ou les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages².

3.5.1. Les dépenses des ménages et la pauvreté

En 2001³, la dépense annuelle moyenne par personne s'est établie à 8 280 dirhams au niveau national, soit 10 642 dirhams en milieu urbain et 5 288 dhs en milieu rural. Exprimées par ménage et par an, les dépenses totales sont de 49 333 dhs à l'échelle nationale, 58 900 dhs dans les villes et de 33 994 dhs dans le monde rural. Le tableau 3 présente la progression de la dépense annuelle moyenne par personne en dirham constant⁴. De 1959 à 2001, cette progression s'est effectuée à un taux annuel moyen de 1,9 % à l'échelle nationale, 1,8 % en milieu urbain et de 1,2 % en milieu rural. La comparaison des niveaux de dépenses en dirham constant en 1959 et 2001 montre que le pouvoir d'achat des ménages marocains a doublé dans les zones urbaines et a été multiplié par 1,6 fois dans les zones rurales.

Par ailleurs, en utilisant l'approche pondérée, on constate que le taux de pauvreté relative a diminué de 53,4 % en 1959/60 à 23,5 % en 1984/85 et à 13,7 % en 2001. Parallèlement à cette évolution, l'incidence de la pauvreté absolue a baissé de 43,2 % en 1959/60 à 16,0 % en 1984/85 et à 7,7 % en 2000/01. Ce recul de l'incidence de la pauvreté est plus significatif dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Alors que dans les premières, la pauvreté relative a été réduite de 13,7 % en 1984/85 à 6,3 % en 2000/01 et la pauvreté absolue respectivement de 8,3 % à 2,9 %, dans les secondes et durant la même période, la pauvreté relative a baissé de 30,9 % à 23,1 % et la pauvreté absolue de 21,9 % à 13,8 %.

En 2000/01, bien qu'il ne représente que 44,1 % de l'ensemble de la population, l'espace rural renferme 74,5 % de la population pauvre du Royaume. Cette dimension rurale de la pauvreté est reflétée par l'écart entre les taux de pauvreté relative urbaine et rurale. Défini par le rapport des taux de pauvreté, cet écart tend à se creuser en s'élevant de 2,3 fois en 1984/85 à 3,7 fois en 2000/01 pour la pauvreté relative et respectivement de 2,6 à 4,8 fois pour la pauvreté absolue.

1. Ceci n'exclut en aucun cas l'importance de la connaissance des revenus des ménages en termes de niveau, sources et répartition sociale.

2. L'exploitation de ces enquêtes, en ce qui concerne les aspects de niveau de vie traités dans ce document, a été assurée par Mohammed Doudich, Responsable de l'Observatoire des Conditions de Vie des Ménages du HCP.

3. Haut Commissariat au Plan (2004), Données de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001.

4. Comme l'évolution des dépenses est le résultat de l'évolution simultanée des quantités et des prix, le recours est fait à l'expression des dépenses en dirham constant, en les actualisant par l'indice du coût de la vie.

Tableau 3 : Évolution de la dépense annuelle moyenne par habitant en DH constant et du taux de pauvreté relative, Maroc (1960-2001)

Année	Dépense annuelle moyenne par habitant en dh			Taux de pauvreté relative* en %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
1959/60	5139	3284	3812	39,4	58,4	53,4
1970/71	8974	4278	5884	28,4	49,8	42,3
1984/85	9463	4837	6876	13,7	30,9	23,5
1998/99	10463	5206	8047	10,5	25,2	17,3
2001	10642	5288	8280	6,3	23,1	13,7

* Selon l'approche pondérée.

Sources : Enquêtes de la Direction de la Statistique (département du Plan) réalisées aux dates indiquées.

3.5.2. Environnement socio-économique des ménages : logement, biens durables et équipements sociaux

A. Accession à la propriété des logements

En plus de son apport direct au patrimoine, à la solvabilité et à la sécurité sociale de l'unité familiale, la propriété d'un logement améliore à la fois la qualité de la consommation, en raison de l'absence des charges engendrées par le loyer, et les sources de revenu dans la mesure où les habitations sont souvent le siège de processus de production et d'activités économiques. Sachant que le modèle de ménage propriétaire occupant son propre logement demeure quasi-généralisé en milieu rural¹, la question de l'accession à la propriété des logements ne se pose qu'en milieu urbain.

Comme le montre la figure 4, la période 1960-80 s'est caractérisée par la stagnation de la proportion de ménages urbains propriétaires de leur logement à un taux moyen de près de 40 %. Du début des années 1980 au début des années 2001, cette proportion a entamé une hausse soutenue, passant de 40,9 % en 1982 à 61,5 en 2001. Inversement, le taux des ménages urbains locataires de leur logement a été réduit de 53,1 % en 1971 à 47,1 % en 1982, puis de 38,2 % en 1985 à 25,9 % en 2001. Ceci ne signifie pas qu'en 2001, les trois quart (3/4) des ménages en question sont propriétaires de leur logement. Le recul du statut de location des logements est attribuable à la fois à l'accès des ménages à la propriété de leur habitation, à la persistance des logements de fonction et à la solidarité familiale représentée par le statut d'occupation « logé gratuitement ». Il résulte à la fois de l'attachement des unités familiales à la propriété de leur habitation et des programmes de logement et de relogement, récemment consolidés par les pouvoirs publics² et le secteur privé.

1. De 1959 à 2001, la proportion de ménages ruraux locataires de leur logement de résidence, s'est fixée à moins 3 % : près de 2 % en 1959, 1,3 % en 1971, 2,6 % en 1982, 2,5 % en 1994 et 1,1 % en 2001.

2. Pour plus de précisions sur les programmes de logement et de relogement, réalisés ou envisagés, se référer à : Haut Commissariat au Plan, Commission supérieure de la population, Rapport national sur la politique de population, 2001, p. 167.

Figure 4 : Évolution de la proportion de ménages urbains propriétaires de leur logement

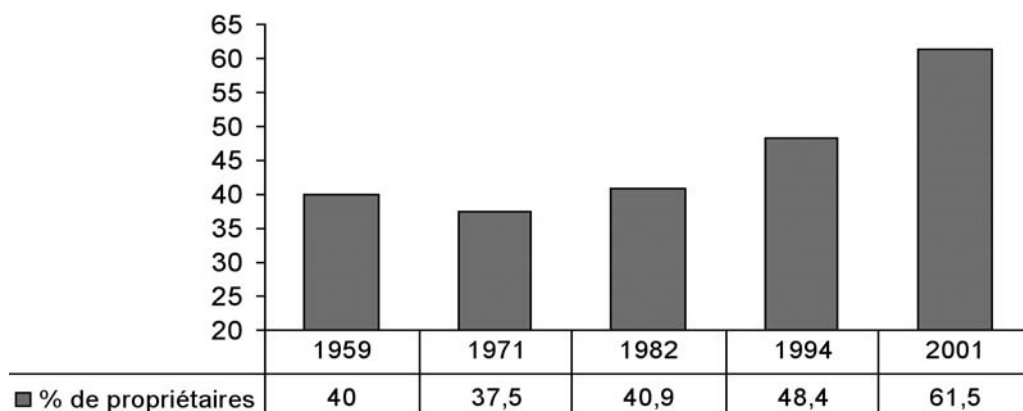
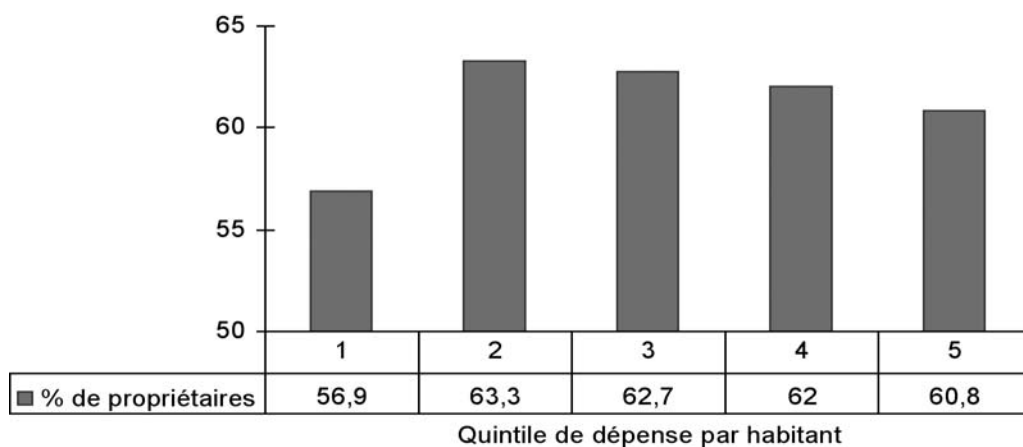


Figure 5 : La propriété des logements en milieu urbain selon les groupes socio-économiques (classes de 1 à 5), Maroc 2001.



Cependant, la propriété du logement de résidence en milieu urbain est entravée par l'insuffisance des revenus des ménages modestes. La figure 5 montre que le taux de propriété des logements en 2001 se développe, en milieu urbain, à mesure que le niveau de vie s'élève et est plus élevé parmi les groupes socio-économiques¹ moyens en comparaison avec les tranches les plus défavorisées ou les plus aisées de la

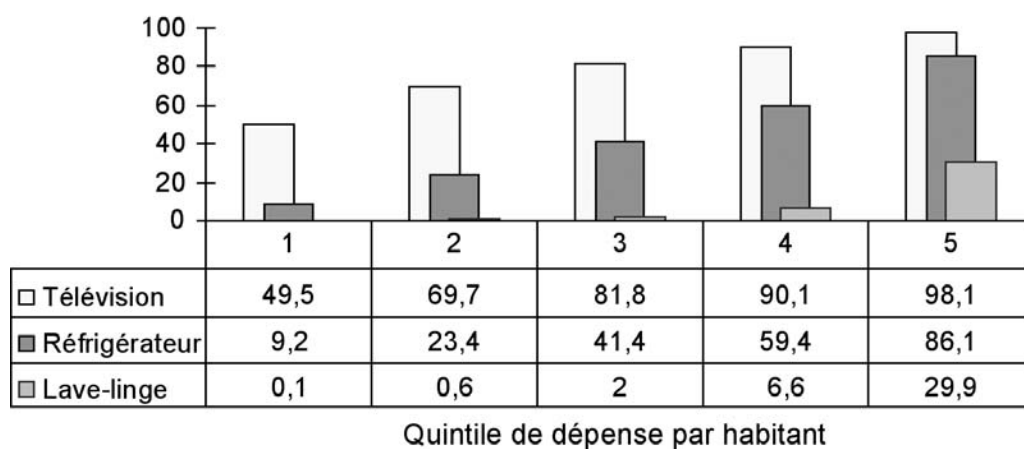
1. Les groupes socio-économiques sont assimilés ici aux quintiles de dépenses annuelles par habitant. Le quintile 1 regroupe les 20 % les plus défavorisés de la population (dépense annuelle par habitant inférieure à 3542 DH), le quintile 2 regroupe les 20 % suivants (dépense entre 3542 et 5032 DH), le quintile 3 les 20 % suivants (dépense entre 5032 et 7046 DH), le quintile 4 les 20 % suivants (dépense entre 7046 et 10881

population. Ce taux s'élève de 56,9 % pour les 20 % les plus défavorisés des ménages à 63,5 % pour les 20 % suivants, et s'estompe progressivement, en se fixant à 60,8 % pour les 20 % les plus aisés.

B. L'accès des ménages aux biens durables

Indépendamment de la propriété du logement, les conditions de vie d'un ménage sont, entre autres, reflétées par les éléments de confort et les biens durables dont il dispose. L'équipement d'un logement en ces éléments et biens améliore le cadre de vie, en garantissant l'accessibilité aux produits audiovisuels, à l'information et à la conservation des produits alimentaires, et en allégeant les activités domestiques et ménagères. Les équipements ménagers améliorant le cadre de vie des ménages ont tous connu une diffusion notable entre 1985 et 2001. Leur niveau de diffusion parmi les ménages est passé respectivement de 36,9 % à 81,2 % pour la télévision, de 18,2 % à 49,5 % pour les appareils réfrigérants et de 0,9 % à 10,1 % pour les lave-linge. D'autres équipements ont récemment connu d'importantes progressions. Il s'agit des antennes paraboliques (de 17,6 % en 1998 à 29,0 % en 2001) et des micro-ordinateurs (respectivement de 0,7 % à 1,4 %).

Figure 6 : Taux d'équipement des ménages en biens durables en 2001 selon le niveau socio-économique (les classes de 1 à 5)



La différenciation des équipements ménagers et des éléments de confort selon le niveau de vie montre que les groupes socio-économiques défavorisés sont les moins bénéficiaires d'un cadre de vie décent. En 2001, les 20 % les plus aisés de la population (classe de dépenses n° 5 sur la figure 6) sont les mieux équipés en télévision (98,1 %), antenne – parabole (57,3 %), appareil réfrigérant (86,1 %), lave-linge (29,9 %) et en micro-ordinateur (4,8 %). Pour les 20 % les plus défavorisés (classe n° 1 sur la figure 6), ces équipements ne sont diffusés qu'à raison de 49,5 %, 5,5 %, 9,2 %, 0,1 % et 0,0 %, respectivement.

C. L'accès des ménages aux équipements sociaux

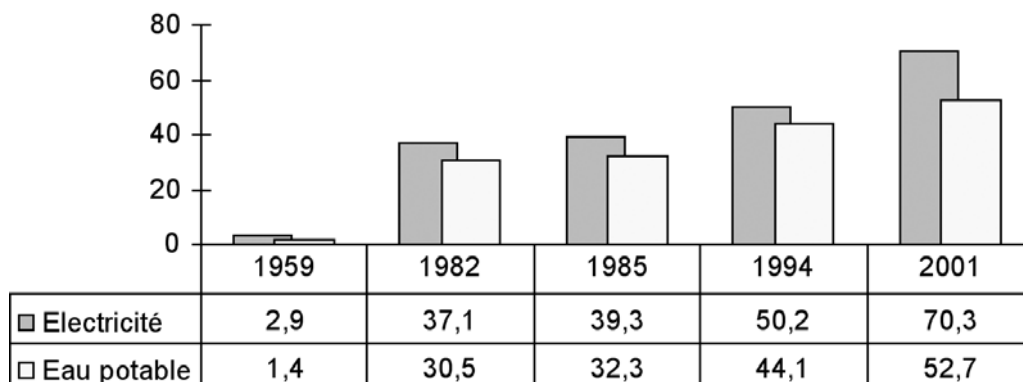
La contribution de l'environnement socio-économique à l'amélioration des conditions de vie passe par la disponibilité et l'accessibilité des équipements sociaux de base dont notamment les réseaux d'eau potable,

DH) et le quintile 5 qui représente les 20 % les plus aisées de la population (dépense par habitant et par an supérieure à 10881 DH).

d'électricité et d'assainissements solide et liquide. Faut-il rappeler que ces équipements sont indispensables à l'amélioration de l'état de santé et du cadre de vie, à la diffusion des biens durables et qu'ils sont incontournables pour toute émergence d'un développement local renforçant et diversifiant les opportunités de gains. Sur ce plan, l'on note que, de 1985 à 2001, l'accès des ménages aux équipements sociaux – considérés intrants essentiels de l'amélioration des conditions de vie – a augmenté de 39,3 % à 70,3 % pour l'électricité et de 32,3 % à 52,7 % pour l'eau potable; taux ayant été fixés à des niveaux symboliques aux débuts de l'Indépendance (figure 7). De 1998 à 2001, le taux de ménages accédant à l'assainissement liquide¹ a augmenté de 49,8 % à 54,6 %; proportions s'établissant à 65,9 % et 76,2 % pour l'assainissement solide.

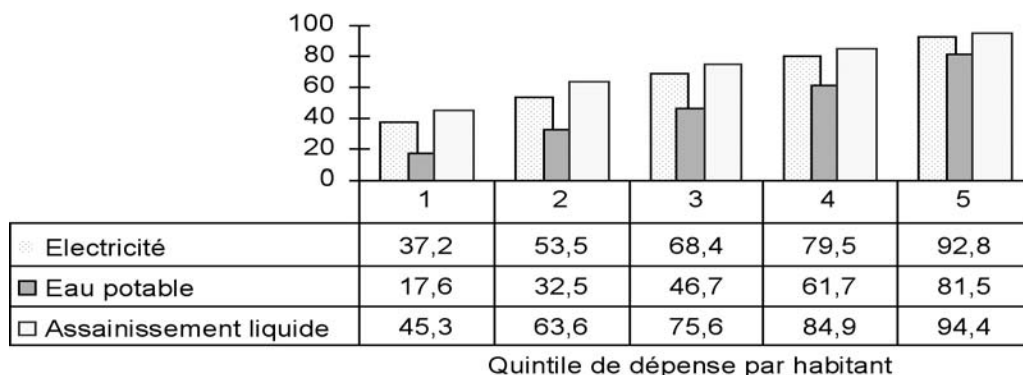
Cependant, comme le montre la figure 7 pour l'électricité, l'eau potable et l'assainissement liquide, les équipements sociaux sont plus accessibles pour les populations moyennes et aisées que pour les populations défavorisées. Le taux d'équipement des ménages en électricité s'élève de 37,2 % pour les 20 % les plus défavorisées à 68,4 % pour les 20 % à niveau de vie intermédiaire (quintile 3), puis à 92,8 % pour les 20 % les plus aisées. Ces proportions s'élèvent respectivement de 17,6 % à 46,7 % et à 81,5 % pour l'eau potable, de 20,0 % à 49,6 % et à 81,2 % pour l'assainissement solide, et de 45,3 % à 75,6 % et 94,4 % pour l'assainissement liquide.

Figure 7 : Évolution du taux d'accès des ménages aux réseaux d'eau potable et d'électricité



1. Il s'agit de l'assainissement liquide au sens large, basé non seulement sur le réseau d'égouts mais aussi sur les fosses septiques, les latrines, etc.

Figure 8 : Taux d'équipement des ménages en services sociaux selon le niveau de vie, en 2001



En somme et sur la base de cette analyse on peut dire que de l'Indépendance au début des années 2000, le Maroc est passé d'une situation de pauvreté massive, monétaire et sociale, à une situation nettement meilleure, essentiellement marquée par une diffusion, sans cesse accrue, de la propriété des logements, des biens durables et des équipements sociaux. La pérennisation et la consolidation de cette croissance permettront de combler le retard accumulé en la matière et par conséquent en matière de développement humain. Cependant, cette croissance n'avantage pas dans les mêmes proportions les divers groupes socio-économiques. A la fois cause et effet de la pauvreté, l'accès relativement limité des populations défavorisées aux équipements sociaux montre que les dénuements monétaires sont alourdis par les privations sociales. Longtemps véhiculée par le processus de développement, la confusion entre le développement social et la lutte contre la déficience des conditions de vie fait que l'avantage tiré des investissements publics demeure proportionnel au niveau de vie. Le développement social est, certes, nécessaire à la lutte contre les dénuements socio-économiques mais il demeure extrêmement insuffisant tant qu'il n'est pas accompagné par le renforcement de l'accessibilité des populations défavorisées aux services sociaux dont notamment l'habitat social, l'eau, l'électricité et l'assainissement.

3.6. La place de la femme dans la société

L'évolution des femmes dans notre société connaît une progression régulière, jalonnée par des acquis sur plusieurs plans. Des mesures concrètes ont été prises dans divers domaines tout au long des quarante dernières années dans le but de favoriser la promotion et l'insertion économique et sociale de la femme. En effet, il y a plus d'une quarantaine d'années, le rôle des femmes, défini à travers les normes et coutumes partagées par les membres de la société, était particulièrement limité à la reproduction (avec un nombre moyen d'enfants par femme avoisinant les 7) et à l'éducation des enfants. Elles se mariaient à un âge très précoce (l'âge au premier mariage s'élevait à 17,5 ans en 1960), la quasi-totalité parmi elles était analphabète (dépassant 90 %) et l'exercice d'une activité économique en dehors de leur foyer était réservé à une minorité.

Cependant, en raison des changements que connaît la société marocaine, au contact de la culture occidentale et des facteurs de la modernité, l'organisation de la famille se trouve de plus en plus bouleversée, induisant de nouveaux rôles pour ses membres. Elle se transforme progressivement d'une famille patriarcale élargie en une famille restreinte où les intérêts individuels priment sur ceux du groupe.

Pour la femme, ces changements se traduisent par une présence de plus en plus marquée au niveau de la sphère externe, imposant une nouvelle refonte des lois qui s'appliquent à son égard. Et c'est, en partie, pour ces raisons que les réformes introduites dans la moudouawana en 1993, avaient comme objectif de diminuer les discriminations sociales subies par les femmes. Moins d'une décennie plus tard, force est de reconnaître qu'une législation vis-à-vis des femmes ne peut s'appliquer que si elle œuvre pour établir une équité entre les différents membres de la société. C'est dans ce sens que le Code de la famille de 2003 est promulgué pour consacrer une responsabilité partagée entre femmes et hommes en matière de gestion familiale, de protection de l'enfant, de droits et obligations.

Cette reconnaissance institutionnelle, dont l'impact sociétal reste à mesurer, ne s'est pas imposée d'emblée. Elle a été en quelque sorte rendue incontournable en raison des nouvelles attentes exprimées quant au rôle des femmes. Pour illustrer ce constat, il convient d'évoquer, par exemple, le fait qu'elles occupent désormais une place conséquente parmi la catégorie des chefs de ménages mais que, contrairement à ce que cette donnée pourrait suggérer, il ne s'agit là en fait que d'une manifestation, parmi d'autres, de l'accroissement de leur vulnérabilité sociale. Parmi ces femmes chefs de ménages, nombreuses sont celles qui sont âgées, divorcées ou séparées et économiquement faibles, en charge d'enfants. Cette réalité ne vient que confirmer le décalage des femmes par rapport aux hommes, décalage qui, bien qu'il tente de se réduire pour les nouvelles générations, a constitué une réalité de fait en matière de scolarisation, de participation économique reconnue, d'accès au politique et à la prise de décision.

L'examen des statistiques sur le phénomène de l'analphabétisme, laisse entrevoir une forte disparité subie par les femmes, notamment en milieu rural. L'effort de scolarisation entamé au lendemain de l'indépendance s'est semble-t-il heurté à une série de freins socioculturels, accentués lorsque cet engagement dans la scolarité concernait les filles. Ces freins ont ainsi été répertoriés selon le registre suivant : le statut traditionnellement dévolu aux femmes et qui les confine à un rôle reproducteur, le mariage précoce en milieu rural plus particulièrement, les valeurs liées à l'honneur familial et qui ont pour conséquence la réduction de leurs espaces d'évolution, la scolarisation entrevue comme une occasion d'émancipation et donc d'éventuelle remise en cause des pouvoirs traditionnels opérant au niveau des configurations familiales, l'impuissance à faire face aux nécessaires frais occasionnés par la scolarisation¹, etc. Cette typologie explique, en partie, la différenciation d'accès à un des leviers primordiaux du développement humain durable, à savoir l'éducation.

Si on reprend un à un ces « freins » et leurs traductions en termes statistiques, on pourra constater, en fait, une sorte d'essoufflement de ces pesanteurs sociologiques à mesure que l'on évolue dans le temps. En effet, la fécondité est aujourd'hui de plus en plus réduite atteignant 2,5 enfants par femme, le mariage devient tardif (dépassant 27 ans en moyenne), la prévalence contraceptive est en hausse (63 % des femmes utilisent les moyens contraceptifs). La « scolarisation réussie », c'est-à-dire celle validée par l'obtention d'un diplôme supérieur, si elle concerne un nombre toujours croissant de filles, continue à donner lieu à une professionnalisation qui ne propulse pas à des postes de responsabilité, à proportion égale avec les hommes, d'une part et d'autre part, continue à se cantonner dans des disciplines dites féminines, reproduites lors du passage dans le domaine professionnel. Selon les enquêtes sur l'emploi réalisées par le Haut Commissariat au Plan, les femmes sont ainsi plus présentes dans les fonctions d'institutrices et de professeurs de premier et deuxième cycle (35 %), de secrétaires (60 % parmi l'ensemble qui représente 3 %). Occupant les postes les moins rémunérés, la plupart des femmes en activité exercent dans le secteur des « ménages » en tant qu'aides familiales, ce qui représente une femme occupée sur deux². En matière de chômage, il convient de

1. CERED, (1998) Genre et éducation.in Genre et développement : aspects socio démographiques et culturels de la différenciation sexuelle.

2. Haut Commissariat au Plan, ENEP, 2001.

rappeler que ce phénomène, de nature essentiellement urbaine, concerne plus les femmes que les hommes (24,7 % contre 18,0 % pour les hommes). Le chômage des diplômées restant plus élevé que celui de leurs homologues hommes, avec un écart plus marqué (35 % contre 21,8 %) pour les diplômées de niveau supérieur.

En matière d'accès aux micro-crédits, en tant que ressources financières, ce n'est que récemment sous l'impulsion des initiatives de la société civile en matière de micro-crédits que la femme est habilitée à disposer de cette forme d'encouragement et de soutien économique. Cependant, si les trois quarts des bénéficiaires de ces micro-crédits sont des femmes, ces crédits, dont le montant demeure relativement faible (quelques milliers de DH tout au plus), profitent davantage aux emplois à bas revenus ou à caractère domestique.

Par ailleurs, cette faiblesse de l'émergence de la femme dans la sphère productive n'a pas permis un transfert de cette dynamique au niveau de l'exercice de la responsabilité politique. Ainsi, devant la lenteur des processus d'évolution, le recours à l'impulsion institutionnelle s'est imposé pour assurer une plus grande participation des femmes dans le partage de ces rôles. Si, désormais, un quota de 30 femmes est assuré en matière de participation parlementaire, cette décision, prise en 2002, signifie la faiblesse de leur participation sur ce plan lors des décennies précédentes et évoque les représentations reconstruites à leur égard et également le niveau de leurs propres performances pour s'imposer dans le partage des responsabilités publiques. Ces données ne révèlent aucune surprise eu égard à leur moindre accès, par rapport aux hommes, aux différentes sources d'habilitation, qu'elles soient d'ordre juridique, culturelle ou économique. Mais si « *cette mesure a permis l'augmentation de la représentation des femmes au sein de la chambre des représentants en passant de 0,5 % à 11 %. (...) leurs représentations au niveau de la chambre des conseillers et au niveau local demeurent très faibles (3 femmes contre 268 pour les hommes au niveau de la chambre des conseillers et 80 femmes sur un total de 24173 élus locaux)* »¹.

Au niveau des dispositions législatives récentes en faveur des femmes, il y a lieu d'évoquer, en plus du code de la famille, le code du travail qui contient plusieurs dispositions relatives à leur protection socio-économique et juridique, ou encore celles relatives au congé de maternité et au harcèlement sexuel sur les lieux de travail. Egalement, il faut citer la ratification par le Maroc de plusieurs conventions internationales stipulant l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine économique. Il s'agit particulièrement de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes², la convention n° 111³ concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession, la convention n° 100⁴ concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale et la convention n° 138⁵ concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi.

En somme, les nombreuses problématiques auxquelles les femmes se sont retrouvées confrontées et dont la nature a été esquissée ci-dessus, tentent d'être dépassées par plusieurs options, parmi lesquelles il faut souligner le rôle institutionnel à travers les diverses mesures légales, particulièrement illustrées par le code de la famille, le code du travail, les projets de développements, l'effort de scolarisation et l'action des associations féminines. Etant entendu que tout développement, d'ordre institutionnel, implique un suivi et des mesures d'accompagnements adéquates. Ceci étant, la prise de conscience de la part des pouvoirs

1. CERED (2004), « Population et développement au Maroc : dix ans après la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Caire, 1994) », Haut Commissariat au Plan, Rabat.

2. CEDAW (Convention on the elimination of all forms of discrimination against women).

3. OIT, Convention n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession, entrée en vigueur en 1960.

4. OIT, Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, entrée en vigueur en 1953.

5. OIT, Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, entrée en vigueur 1973.

publics du fait que le développement, sous ses diverses formes, requiert la promotion de la condition de la femme est réelle, mais son rôle dans la société et ses conditions évoluent lentement.

Conclusion

Il se dégage de ce travail que le Maroc ne cesse d'enregistrer des avancées en matière de développement humain. L'examen de l'évolution de l'Indice de Développement Humain a permis de mettre en évidence ces progrès. Ainsi, si le Maroc d'hier se classait parmi les pays à niveau de développement humain faible, aujourd'hui, il se classe parmi les pays à niveau de développement humain moyen. Les politiques conduites durant les quatre dernières décennies, les différentes réformes prises dans divers domaines, l'implication croissante de la société civile dans le développement, sont autant d'éléments qui ont donné lieu à des progrès non négligeables en matière de développement humain dans notre société.

Les réalisations concernant les différents aspects relatifs à la politique de population ont contribué, à des degrés divers, à ces progrès. Ainsi, la variable démographique est de plus en plus maîtrisée. Certes, avec un niveau de fécondité qui atteint aujourd'hui les 2,5 enfants par femme et un taux de croissance de la population de l'ordre de 1,5 %, les marocains marquent une rupture avec le comportement démographique traditionnel, marqué par des niveaux de fécondité et de mortalité très élevés. Cette maîtrise de la variable démographique n'a pas manqué et ne manquera pas de créer les conditions favorables à un meilleur développement humain, en particulier chez les jeunes générations.

La scolarisation est de plus en plus accessible bien que sa généralisation demeure un objectif à atteindre dans les quelques années à venir. Malgré les efforts déployés pour le réduire, l'analphabétisme demeure un phénomène qui touche à un degré encore élevé la société marocaine et particulièrement les femmes. Comparativement à d'autres pays, ce phénomène affecte encore le développement humain au Maroc. Agir avec efficacité sur cette dimension permettra au pays d'enregistrer une avancée significative dans ce domaine. Certes, l'investissement dans le capital éducatif est de nature à favoriser non seulement le développement du bien-être, mais également à créer des conditions favorables au développement des ressources humaines nécessaires pour la promotion économique et sociale de la société marocaine.

L'état de santé de la population s'améliore, bien que beaucoup reste à faire dans ce domaine. Le niveau de vie des ménages évolue. La femme est de plus en plus présente dans la vie économique mais aussi politique.

Cependant, en comparant la situation du Maroc à celles d'autres pays, on s'aperçoit que notre pays accuse encore un retard préjudiciable en matière de développement humain. C'est ainsi que malgré les efforts consentis, les résultats sont en deçà des aspirations comme en témoigne le rang mondial du Royaume (125^e), notamment par rapport à d'autres pays voisins. Une politique de population intégrée et cohérente, prenant en considération la variable population dans les stratégies et les plans de développement économique et social, en impliquant les différentes institutions concernées tant au niveau national, régional que local, mais également la société civile, pourrait avoir un impact positif sur le développement humain et permettrait au pays d'occuper un rang honorable au niveau mondial.

Références bibliographiques

Les publications du Haut Commissariat au Plan

- CERED (2004a), « La démographie marocaine : les tendances passées et les perspectives d'avenir », Rabat.
- CERED (2004b), « Population et développement au Maroc : dix ans après la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Caire, 1994) », Rabat.
- CERED (2003), « Problématique de l'habitat au Maroc », le Rapport sur la politique de population de 2002, Rabat.
- CERED (2002), « La lutte contre la pauvreté au Maroc : bilan et perspective », le Rapport sur la politique de population de 2001, Rabat.
- CERED (2001), « Le Rapport sur la politique de population de 2000 », Rabat.
- CERED (2000a), « Situation socio-économiques et défis démographiques au Maroc », Rabat.
- CERED (2000b), « Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population au Maroc », Rabat.
- CERED (1999), « Approche multi-sectorielle de la politique de population », Rabat.
- CERED (1998a), « Santé de reproduction au Maroc : facteurs démographiques et socioculturels », Rabat.
- CERED (1998b), « Population et développement au Maroc », Rabat.
- CERED (1998c), « Élément pour une politique intégrée de la population au Maroc », Rabat.
- CERED (1997), « Situation et perspectives démographiques au Maroc », Rabat.
- CERED (1997), « Population vulnérables : Profil socio-économique et répartition spatiale », Rabat.
- CERED (1995), « La femme rurale, sa place, sa condition et ses potentialités », Rabat.
- CERED (1995), « Croissance démographiques et développement du monde rural », Rabat.
- CERED (1992), « Femme et développement au Maroc », Rabat.
- CERED (1989a), « Population et développement rural », Rabat.
- CERED (1989b), « Femmes et condition féminine au Maroc », Rabat.
- CERED (1989c), « Éducation et changements démographiques au Maroc », Rabat.
- CERED (1986), « Analyses et tendances démographique au Maroc », Rabat.
- Direction de la Planification (2003), « Rapport national relatif aux objectifs du millénaire », Rabat.
- Direction de la Planification (2003), « Rapport national sur le développement humain au Maroc », Rabat.
- Direction de la Statistique, « Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages de 1970/71 », Direction de la Statistique.
- Direction de la Statistique, « Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages de 2000/2001 », Direction de la Statistique.
- Direction de la Statistique, 1999 – Enquête sur le niveau de vie des ménages de 1998/99, Rabat.
- Direction de la Statistique, Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages de 1984/85, Rabat.

Les publications du PNUD

- PNUD (1990), « Rapport mondial sur le développement humain » – New York, Programme des Nations Unies pour le Développement. (Publication annuelle) Années de 1990 à 2004.
- PNUD et FADES (2002), « Rapport arabe sur le développement humain 2002 », New York, Programme des Nations Unies pour le Développement – Fonds Arabe de Développement Economique et Social.

Autres références

- Ajbilou, A. (2004), Activités économiques, vulnérabilité à la pauvreté et inégalités entre hommes et femme, travail élaboré dans le cadre d'un groupe d'études mené par la Direction de la Statistique, sur « *Hommes et Femmes au Maroc : analyse des disparités* » (en cours de publication).
- Ajbilou, A. (2001), « Femme, pauvreté et comportement démographique au Maroc », Communication présentée au congrès arabe sur *la femme et la pauvreté*, Casablanca du 20 au 23 mars 2001 (déjà publiée).
- Ajbilou, A et A. Fazouane, (2001), « Pauvreté et personnes âgées au Maroc », Communication présentée aux quatrième journées scientifiques de l'AUF sur le thème « Jeunesse et vieillesse quels défis pour les sociétés d'aujourd'hui et de demain ? » 2 mai-1 juin 2001, Belgique (déjà publiée).
- Ajbilou, A. (2000), « Fertility decline in the Maghreb Region », The CEPED NEWS, n° 7, pp. 1-3.
- Ajbilou, A. (2000), « Quels rôles ont joué les évolutions démographiques contemporaines sur les changements observés des ménages maghrébins ? » Travail présenté au colloque de l'AIDELF tenu en octobre 2000 au Liban.
- Ajbilou, A. (2000), « Comportement procréateur et préférence pour le sexe masculin au Maroc », In *Inégalité sexuelle en matière de santé, de mortalité et de morbidité au Maroc*, Ouvrage publié par l'INSEA, Rabat.
- Abdelkhalek, T. Ajbilou, A., Chaoubi A, Ennaji, M et Fazouane, A (2000), « A la recherche d'un indicateur de pauvreté », Cahier de recherche de l'équipe MIMAP-Maroc, INSEA, Rabat.
- M. Doudich (2000), *La mesure du développement humain : fragilité des indicateurs relatifs aux pays en développement*(2000). Conférence internationale « Statistique, développement et droits de l'homme », organisée en Suisse (Montreux) du 4 au 8 septembre 2000. Étude diffusée dans le site de l'AISO « Association internationale de la statistique officielle ».
- M. Doudich (2002), *Rôle des ménages dans la croissance économique, cas du Maroc* (2002) : Étude publiée par Economical Research Forum (ERF-Égypte), dans Global research project (GRP) – Country Studies.
- M. Doudich (2002), *Accessibilité de la femme rurale aux soins de santé : de la pauvreté aux contraintes culturelles* (2002) : Étude publiée par la Ligue des pays arabes en arabes et en français, dans « Femme, pauvreté et comportement démographique et sanitaire ».
- M. Doudich (2002), *Returns to human capital in Morocco* (2002), Étude publiée par Arab Planning Institute – Kuwait, dans « Rendement du capital humain, de l'éducation et marchés d'emploi dans les pays arabes ».
- M. Doudich (2002) 'Fondements des politiques de population, tournée vers la lutte contre la pauvreté'; recherche présentée à la réunion annuelle des Présidents des Commissions de Population, le Caire, du 19 au 23 /12/2002.
- RUZIBIZA, H. et M., KANE (SD), « Manuel générique de formation des formateurs aux politiques et programmes de population », Équipe Régionale d'Appui Technique du FNUAP Dakar, Sénégal.
- Thierry Hatt (2001), « Calcul de l'indicateur de développement humain de l'ONU », Lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg, septembre 2001.
- François Régis Mahieu (1999), « Les indicateurs du développement », Université de Saint Quentin-en-Yvelines.
- Nations Unies (2001), *Bilan Commun de Pays, 2000*, Bureau de Coordination Résident des Nations Unies, Rabat.

Annexe

Encadré : Mesures des formes de pauvreté monétaire

Telles qu'elles sont préconisées par le Haut Commissariat au Plan, les mesures nationales de la pauvreté monétaire sont établies en majorant le seuil de la pauvreté alimentaire par une allocation non-alimentaire.

L'allocation non-alimentaire est déterminé conformément à l'approche préconisée par la Banque Mondiale.

– **le seuil de la pauvreté alimentaire** est approchée par le coût d'un premier de biens et services alimentaire permettant le minimum requis en calories (2000 kilos calories par jour est par personne); norme recommandée par la FAO et l'OMS;

– **le seuil de la pauvreté relative** est la somme du seuil de la pauvreté alimentaire et d'une allocation non-alimentaire. Cette allocation est égale au coût des acquisitions non-alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis;

– **le seuil de la pauvreté absolue** est obtenu en majorant le seuil de la pauvreté alimentaire par le coût des acquisitions non-alimentaires réalisées par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacraient le total de leur budget.

Les ménages réalisent d'importantes économies d'échelle grâce au partage des biens collectifs comme le logement, l'énergie, les biens durables et le sanitaire. La différenciation de la consommation des ménages selon la présence ou l'absence d'économie d'échelle aboutit à la constructions de deux familles de mesures de la pauvreté monétaire :

– **les mesures linéaires de la pauvreté** : Ces mesures considèrent que des besoins des adultes sont similaires à ceux des enfants et que les ménages ne réalisent pas d'économies d'échelle. Dans ce cas, l'indicateur du niveau de vie est assimilé à la dépense totale du ménage ajustée par sa taille exprimée en nombre de membres.

– **les mesures pondérées de la pauvreté** : Ces mesures prennent en considération l'économie d'échelle et la différence des besoins entre les enfants et les adultes. Dans ce cas, l'indicateur du niveau de vie est approché par la dépense totale du ménage rapportée à son nombre d'équivalent adulte.